FASVEIL

FAciliter la redevabilité et la VEILLE citoyenne avec la SOciété civile

Suivi des politiques publiques nationales

Rapport alternatif 2024



Juillet 2025

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATION.....04
AVANT-PROPOS.....06
INTRODUCTION.....09
1RE PARTIE : ASPECTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES.....11
2E PARTIE : ANALYSE DES AVANCÉES ET DÉFIS.....18
PILIER 1 : LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET RESTAURER L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE.....20
PILIER 2 : RÉPONDRE À LA CRISE HUMANITAIRE.....29
PILIER 3 : REFONDER L'ÉTAT ET AMÉLIORER LA GOUVERNANCE.....35
PILIER 4 : ŒUVRER À LA RÉCONCILIATION NATIONALE ET À LA COHÉSION SOCIALE.....55
3E PARTIE : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....57
ANNEXES.....60



AVERTISSEMENT

Le présent rapport est le fruit d'une production indépendante d'Organisations de la société civile burkinabè, et ce grâce aux moyens techniques et financiers du projet FASOVEIL. Son contenu ne reflète pas forcément les opinions des bailleurs de fonds du projet, à savoir la Coopération suisse et l'Union européenne.

Sigles et abréviations

ADCT	Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
AEPS	Adduction d'eau potable simplifiée
BURCASO	Conseil burkinabè des organisations de développement communautaire
CAMA	Caisse d'assurance maladie des Armées
CCEB-BF	Cadre de concertation des ONG et associations actives en éducation de base au Burkina Faso
CDPC	Cadre de dialogue et de propositions citoyennes
CERA-FP	Centre d'études et de recherche appliquée en finances publiques
CESAO-PRB	Centre d'études, d'expérimentations économiques et sociales pour l'Afrique de l'Ouest - pôle régional Burkina
CGD	Centre pour la gouvernance démocratique
CIFDHA	Centre d'information et de formation en matière des droits humains en Afrique
CIFOEB	Centre d'information, de formation et d'étude sur le budget
CJP-BURKINA	Commission épiscopale justice et paix du Burkina (CJP-BURKINA)
CNES	Centre national d'études stratégiques
CNOSC/BF	Conseil national des organisations de la société civile du Burkina Faso
COMIPEC	Coopérative militaire et paramilitaire d'épargne et de crédit
CRD	Cadre régional de dialogue
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGE	Dotation globale d'équipement
DGPV	Direction générale des productions végétales
DGDDL	Direction générale de la décentralisation et du développement local
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGTTM	Direction générale des transports terrestres et maritimes
DP-ONG/AD	Direction du partenariat avec les organisations non gouvernementales et les associations de développement

Sigles et abréviations

EMGA	État-major général des armées
FASOVEIL	FAciliter la redevabilité et la VEILLE citoyenne avec la SOciété civile
FDS	Forces de défense et de sécurité
LC	Laboratoire citoyennetés
ONAPREGECC	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONASSIM	Office national de sécurisation des sites miniers
ORCADE	Organisation pour le renforcement des capacités de développement
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PEA	Poste d'eau autonome
PMH	Pompe à motricité humaine
PND	Politique nationale de développement
PNDES	Plan national de développement économique et social
PDI	Personnes déplacées internes
RAME	Réseau accès aux médicaments essentiels
REN-LAC	Réseau national de lutte anti-corruption
ROPSA-B	Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'action
RND	Référentiel national de développement
SCADD	Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable
SEN/PND	Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement
SPONG	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales
TRE	Technique de recherche d'emploi
TIC	Technologies de l'information et de la Communication
UNALFA	Union nationale de l'audiovisuel libre du Faso
VDP	Volontaire pour la défense de la patrie

Avant -propos

Après une première expérience en 2024, des acteurs de la société civile engagés dans le suivi des politiques publiques se mobilisent de nouveau autour de la production du rapport alternatif de suivi des politiques publiques. Le présent rapport donne une analyse des différentes avancées et défis enregistrés en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de développement, notamment le Référentiel national de développement. Il s'agit d'un exercice indépendant d'observation, d'analyse et de proposition dont l'objectif est d'améliorer l'intérêt des citoyens (F/H) pour les politiques publiques à travers des analyses et des contributions fondées sur des évidences. Pour cette société civile, les politiques publiques sont un sujet assez complexe dont l'élaboration et la mise en œuvre n'obéissent pas à un schéma mécanique et standard, mais s'appuient sur des réalités sociales, politiques, économiques imbriquées et dynamiques. Leur appréciation se veut donc être un moment d'analyse circonstanciée dans un environnement en constante mutation.

La production de ce rapport s'inscrit dans un contexte de dialogue historique entre État et acteurs non-étatiques. Ce dialogue critique et constructif a toujours permis de relever des défis importants en matière de développement, et cela depuis au moins les expériences du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), de la Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable (SCADD), du Plan national de développement économique et social (PNDES). Ce même esprit de dialogue prévaut dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Les acteurs de la société civile s'en réjouissent.

Le rapport alternatif 2024 de suivi des politiques publiques nationales s'enrichit avec l'arrivée de nouveaux partenaires de la société civile qui nous permettent d'élargir notre spectre d'analyse en touchant à de nouveaux objets. Cet enrichissement est aussi d'ordre méthodologique : d'une part, des organisations partenaires basées dans des régions (Nord, Centre-Nord, Centre-Ouest et Est) ont été fortement impliquées dans l'analyse des actions. D'autre part, le canal des radios de proximité a été aussi exploité afin de capter une plus grande diversité d'avis de citoyens. Enfin nous saluons l'arrivée du RAME qui sans être partenaire du projet FASOVEIL partage avec nous cette pratique d'analyse alternative des politiques publiques.

Avant-propos

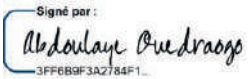
Cependant, le présent rapport n'a pu traiter que **vingt-quatre (24) actions**, ce qui représente encore une petite partie de l'ensemble des actions prévues dans le PA-SD qui en compte 154. Tout de même, cela représente une avancée par rapport au rapport alternatif de 2023 où nous étions à une douzaine d'actions. Nous espérons pouvoir élargir cette perspective pour les prochains rapports.

En termes de bilan, il ressort que sur les 12 actions ayant fait l'objet d'un suivi dans le rapport 2023, une seule action n'a pas connu d'évolution visible dans le rapport annuel de performance. Il s'agit de l'action relative à la révision du Code électoral (03007).

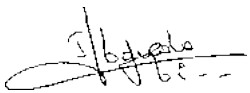
Les acteurs de la société civile parties prenantes du présent exercice remercient toutes les structures publiques nationales, les personnes de ressources, les leaders religieux et coutumiers, les citoyens (F/H) des communes et régions qui, par leurs conseils, opinions et analyses, ont permis de conduire cet exercice à son terme.

Ce rapport a un objectif ultime : contribuer à renforcer les efforts de développement afin de faire de notre pays une nation souveraine, prospère et débarrassée des affres du terrorisme et de la pauvreté. Cela est bien possible et nous y arriverons.



CNOSC/BF	SPONG	UNALFA	RAME
			
Hermann DOANIO	Abdoulaye OUEDRAOGO	Jean-Baptiste SAWADOGO	Hamidou OUEDRAOGO

REN-LAC	CGD	CERA-FP	ORCADE
			
Pissyamba OUEDRAOGO	Rayede Thomas OUEDRAOGO	Yoropo Abdoul DEMBÉLÉ	Jonas HIEN

ROPSA-B	CIFOEB	CJP-Burkina	FREE Afrik
			
Jules ZONGO	Micheline ILBOUDO	Abbé Hermann OUEDRAOGO	Dr Ra-Sablga S. OUEDRAOGO

CCEB-BF	CESAO-PRB	BURCASO	CIFDHA	Laboratoire Citoyennetés
				
Assane SANKARA	Karim KONE	Désiré TASSEMBEDO	Monique DAH	Raogo Antoine SAWADOGO

Introduction

Le rapport alternatif est le fruit d'un travail de co-construction conduit par plusieurs organisations de la société civile. Il est soutenu par le projet « FAciliter la redevabilité et la VEILLE citoyenne avec la SOciété civile » (FASOVEIL). En rappel, FASOVEIL a pour objectif de *contribuer à améliorer la formulation et la mise en oeuvre des politiques publiques nationales*. Les activités du projet sont structurées autour de deux composantes : i) l'appui aux OSC pour l'amélioration de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques ; ii) la production média et la visibilité des actions de plaidoyer des OSC. Le projet est mis en œuvre par le Laboratoire Citoyennetés et la Fondation Hirondelle en partenariat avec d'autres organisations de la société civile et des radios locales. Les acteurs du projet mobilisent plusieurs outils pour assurer ce travail de suivi et d'influence. Parmi ces outils figure le rapport alternatif de suivi des politiques publiques nationales.

Le présent rapport est consacré à l'analyse des performances de l'année 2024 du Référentiel national de développement suivant la perception des citoyens et les angles d'analyse de la société civile. La perspective du rapport consiste d'une part à faire ressortir la perception des citoyens (H/F) sur les acquis obtenus et les défis. D'autre part, il s'agit de formuler des propositions visant l'amélioration des processus d'élaboration et de mise en œuvre des différentes politiques publiques découlant du Référentiel national de développement.

Encadré N°1 :
Qu'est-ce que le rapport alternatif de suivi des politiques publiques?

Le rapport **alternatif de suivi des politiques publiques** est une production indépendante d'acteurs de la société civile engagés dans le suivi citoyen des politiques publiques et particulièrement du Référentiel national de développement. Ce rapport a pour but de présenter l'analyse des résultats de développement sous l'angle de la perception des citoyens (F/H). Cette analyse prend appui sur les résultats présentés dans le rapport annuel de performance en ciblant les secteurs et domaines sur lesquels les parties prenantes ont de la matière. Le rapport privilégie le **suivi qualitatif** des politiques publiques de développement en mettant davantage l'accent sur l'analyse des changements et la formulation de propositions d'amélioration telles que perçues par les citoyens (F/H).

Le présent rapport alternatif analyse vingt-quatre (24) actions (contre 12 en 2023) inscrites dans les 4 piliers du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Il est structuré autour de quatres (04) grandes parties :

- **les aspects théoriques et méthodologiques;**
- **l'analyse des avancées et ldéfis du PA-SD;**
- **la synthèse des recommandations**
- **les annexes.**

1RE PARTIE : ASPECTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES



Objectifs du rapport 2024 de suivi des politiques publiques

Le rapport alternatif 2024 de suivi des politiques publiques a pour objectifs : i) de mobiliser et d'agréger les opinions des acteurs de la société civile sur leur appréciation de la mise en œuvre des politiques sectorielles, ii) de porter à la connaissance des gouvernants les principales analyses et préoccupations des citoyens (F/H) interrogés dans le cadre de cet exercice en vue d'une meilleure mise en œuvre des politiques publiques, et notamment du PA-SD, iii) de manière transversale, le présent rapport fait aussi le point de la mise en œuvre des actions et recommandations du précédent rapport alternatif.

Démarche d'élaboration



De manière globale l'élaboration du présent rapport s'est voulue participative et inclusive. Les organisations partenaires de FASOVEIL ainsi que toutes celles mobilisées pour l'exercice n'ont pas seulement fourni de l'information et des données. Elles ont aussi pris une part active à l'analyse et à la formulation des propositions contenues dans le présent rapport.

Les objets de travail

Le présent rapport fait le suivi du PA-SD 2024 à travers douze (12) thématiques de travail qui sont aussi celles portées par les organisations partenaires de FASOVEIL.

Tableau n°1 : Thématiques de suivi par les organisations partenaires

Thématiques	*Organisations Leads*
Lutte contre la corruption	REN-LAC
Réformes politiques, institutionnelles et administratives	CGD
Décentralisation et gouvernance locale	CERA-FP
Sécurité alimentaire	ROPSA-B
Gouvernance des ressources minières	ORCADE
Gouvernance du secteur de la sécurité	CIFOEB
Réconciliation nationale et cohésion sociale	CJP-Burkina Faso
Éducation et formation	CCEB-BF
Santé	BURCASO
Environnement, eau potable et assainissement	CESAO-PRB
Culture	FREE Afrik
Justice et droits humains	CIFDHA

En plus de ces thématiques, deux autres thématiques transversales sont également traitées : la jeunesse et le genre. Par ailleurs, on note que ces thématiques sont traitées à travers quatorze (14) secteurs de planification ainsi que les quatre piliers du PA-SD.

Tableau n°2 : Cohérence entre les thématiques de travail de FASOVEIL, les secteurs de planification et les piliers du PA-SD

Thématiques traitées dans le rapport 2024	*Secteurs de planification concernés*	*Piliers concernés (PA-SD)*
Lutte contre la corruption	Gouvernance économique	1 , 2 , 3
Réformes politiques et institutionnelles	Gouvernance économique Gouvernance administrative et locale (GAL)	1 , 2 , 3
Décentralisation et gouvernance locale	Gouvernance administrative et locale (GAL)	3
Sécurité alimentaire	Production agro-sylvo-pastorale (PASP)	2 , 3
Gouvernance des ressources minières	Gouvernance économique (GE) Gouvernance administrative et locale (GAL)	1 , 2 , 3
Gouvernance de la sécurité	Défense et Sécurité (DS)	1 , 3
Réconciliation et cohésion sociale	Gouvernance administrative et locale (GAL)	4
Éducation et formation	Éducation et Formation (EF)	2 , 3
Santé	Santé	2 , 3
Environnement, eau potable et assainissement	Environnement, Eau Assainissement (EEA)	3
Culture	Culture, Tourisme, Sports et Loisirs (CTSL)	3
Justice et Droits humains	Justice et Droits humains (JDH)	1 , 3 , 4
Genre, Jeunesse et Emploi	Travail, emploi et protection sociale	2 , 3

Ainsi, les données collectées en vue de produire le présent rapport concernent essentiellement les douze (12) thématiques sus-citées. Au fur et à mesure que le projet FASOVEIL mobilise des organisations partenaires investies dans les autres secteurs de planification, le rapport élargira également ses perspectives d'analyse.



Atelier de co-production du rapport alternatif 2024-Kaya

La formation des organisations sur le Référentiel national de développement (RND)

Avec le recrutement des nouveaux partenaires de la société civile, une formation sur le RND a été organisée en collaboration avec le Secrétariat exécutif national de la politique nationale de développement (SEN/PND). Cette formation a été élargie aux membres des Cadres de dialogue et de propositions citoyennes (CDPC). Ces formations ont permis de mettre tous les acteurs de la société civile au même niveau de connaissance sur le RND.



Formation sur le processus d'élaboration du Référentiel national de développement- Koudougou

Encadré N°2 : Cadres de dialogue et de propositions citoyennes

Les Cadres de dialogue et de propositions citoyennes (CDPC) sont des plateformes régionales regroupant des organisations communales ou régionales engagées dans le suivi citoyen de l'action publique. Ces plateformes ont été installées par le Conseil national des Organisations de la société civile du Burkina Faso (CNOSC/BF) dans quatre (04) chefs-lieux de régions pilotes, à savoir : Koudougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Kaya. Les CDPC assurent la coordination des productions de la société civile lors des Cadres régionaux de dialogue (CRD).

La collecte de données

La collecte de données a été essentiellement assurée par les organisations partenaires du projet FASOVEIL. Cette collecte s'est faite durant l'année 2024 à travers les activités courantes de suivi et de plaidoyer sur les politiques publiques au niveau village, commune et région. Des collectes spécifiques ont été aussi organisées. Plusieurs documents issus de ces travaux (études de base, enquête de suivi thématique, rapport de participation aux CSD) constituent la base d'analyse du présent rapport.



Des acteurs en atelier de co-production de collecte de données-Koudougou

L'analyse du contenu des médias

En partenariat avec l'UNALFA, une collecte de données a été organisée auprès des auditeurs de 13 radios de proximité dans quatre (04) villes, à savoir : Koudougou, Fada N'Gourma, Ouahigouya et Kaya. Cette collecte s'est faite à travers des émissions interactives organisées courant mai 2025. La démarche avait pour objectif l'appréciation de la mise en œuvre des politiques publiques en 2024 à travers une analyse de la perception des auditeurs. Au total 249 auditeurs/auditrices ont participé à cet exercice. La constitution de cet échantillon s'est faite de manière ouverte et volontaire à travers des interventions téléphoniques (75,9% des participations), des messages WhatsApp (20,08%), complétés par des SMS et messages via les réseaux sociaux (4,02%). La collecte de données a concerné essentiellement les points suivants : la cantine scolaire, l'accès à l'eau potable, l'accès aux intrants agricoles subventionnés et la distribution de vivres et d'aides humanitaires.



249 auditeurs/auditrices ont participé a une collecte de données à travers des émissions interactives.

Les sondages d'opinion

Le contenu du présent rapport alternatif est alimenté aussi par les résultats de deux enquêtes nationales. L'une faite en collaboration avec le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD). Cette enquête a couvert les 13 régions. La collecte de données sur le terrain s'est déroulée du 1er au 10 mars 2025. Au total 1717 personnes (dont 52,01% de femmes) ont été interrogées. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas et la sélection des cibles a été faite de façon systématique et proportionnelle à la structure de la population selon les critères âge, sexe, résidence, statut (PDI ou non). L'autre enquête a été conduite par le Centre d'information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB) courant juin 2024. Elle a permis d'interroger 2 885 personnes issues de diverses catégories socioprofessionnelles et prenant en compte 68,2% d'hommes et 31,8% de femmes. Cette enquête a touché 35 communes, y compris des communes à fort défis sécuritaires.

Les ateliers régionaux de co-production

Afin de permettre une implication plus significative des acteurs de la société civile au niveau régional, des ateliers de co-production ont été organisés à Kaya, Koudougou, Ouahigouya et Fada N'Gourma. Ces ateliers organisés en étroite collaboration avec les Cadres de dialogue et de propositions citoyennes (CDPC) ont permis aux acteurs de chaque région de : i) faire le bilan de la mise en œuvre des recommandations du rapport alternatif de 2023, ii) apprécier la prise en compte de la jeunesse dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales, iii) apprécier la mise en œuvre des politiques publiques au niveau régional.

L'atelier de co-production sur le genre

En vue de mieux prendre en compte la problématique de la réduction des inégalités de genre dans la mise en œuvre des politiques publiques, une concertation a été initiée par le groupe thématique genre mis en place par le CNOSC/BF. Les parties prenantes ont, au cours d'un atelier de co-production, partagé leurs analyses et recommandations en vue d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques nationales en tenant compte du genre.

L'atelier de validation

La version provisoire du rapport alternatif de suivi des politiques publiques de développement a été soumise à validation à l'occasion d'un atelier organisé le 21 juillet 2025. Cette séance a réuni non seulement les organisations parties prenantes au processus, mais aussi les organisations partenaires de FASOVEIL ainsi que des représentants (F/H) de services publics (DGDDL, DGCOOP, SPMABG, Direction générale du Budget, SEN-PND, DGESS santé, sécurité, etc.) Des observations de forme et de fonds ont été formulées par les participants en vue de l'amélioration du document.



Les participants à l'atelier de validation du rapport alternatif 2024-Ouagadougou

2E PARTIE : ANALYSE DES AVANCÉES ET DÉFIS

Adopté par le Gouvernement le 25 janvier 2023, le PA-SD est l'instrument d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement (PND) pour la période 2023-2025. Il est construit autour de quatre (04) piliers, à savoir : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'État et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Les données fournies par le ministère en charge de l'Économie et des Finances affichent un taux d'exécution de 81,94% contre 73,39% en 2023 ; et des taux d'exécution financière respectivement de 71,30% et 59,21%[1].

En 2024, la mise en œuvre des politiques publiques s'est passée dans un contexte de défis multiples : sécuritaire, humanitaire, économique. Au plan sécuritaire et humanitaire, des efforts ont été consentis non seulement pour libérer des territoires, mais aussi accompagner le retour des personnes déplacées internes ainsi que leur prise en charge. Au plan économique, le taux de croissance est passé de 3,0% en 2023 à 5,1%. Le niveau de l'inflation qui était à 0,7% en 2023 a rebondi à 4,2% en 2024. Plusieurs mesures ont été entreprises par les pouvoirs publics pour réduire le niveau de l'inflation et améliorer les conditions de vie des populations (interdiction d'exportation des céréales, vente de céréales à prix subventionnés, initiatives présidentielles, etc.). En dépit de ces efforts, la situation économique demeure difficile pour beaucoup de citoyens. En effet, dans le cadre de l'enquête de suivi citoyen des politiques publiques, 49,6% des personnes interrogées considèrent que leurs conditions de vie ne sont pas bonnes. Ces populations expliquent cette situation par le fait notamment de la crise sécuritaire et des tensions internationales : *« un pays en guerre ne peut pas être économiquement stable parce que l'accent est mis sur les moyens pour la guerre, ce qui laisse peu de place pour l'économie et les autres domaines de développement »*[2]. Cependant, plus de la moitié des personnes interrogées (79,6%) estime que la situation va s'améliorer dans les douze (12) prochains mois.

D'une manière globale, les populations enquêtées ont une bonne perception de la mise en œuvre des différentes politiques inscrites dans le PA-SD. Ainsi, pour le pilier 1 (Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire), on note un taux de satisfaction de 89,09%. Au niveau du pilier 2 (Répondre à la crise humanitaire) on note un niveau de satisfaction de l'ordre de 84,8%. Concernant le pilier 3 (Refonder l'État et améliorer la gouvernance la proportion de personnes qui se déclarent satisfaites est de l'ordre de 81,5%. Enfin, par rapport au pilier 4 (Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale) on note un niveau de satisfaction de 83,9%.

[1] *Cf. compte rendu du Conseil des ministre du mercredi 4 juin 2025*

[2] *Rapport d'enquête de suivi citoyen du PA-SD, CGD 2025.*



Pilier 1

Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

PILIER 1 : LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET RESTAURER L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE

Le premier pilier du PA-SD a pour objectif essentiel de : (i) porter le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels de 69% en 2020 à 77% en 2025 ; (ii) porter la proportion des collectivités territoriales dont les services publics essentiels sont fonctionnels de 40% en 2020 à au moins 50% en 2025. En vue d'atteindre ces résultats, plusieurs actions sont inscrites dans le PA-SD. Il s'agit, entre autres, de :

- l'opérationnalisation des référentiels des politiques et stratégies en matière de sécurité et de défense à travers l'équipement adéquat des FDS pour faire face à la menace terroriste ; la construction de nouvelles infrastructures de sécurité, le recrutement et la formation de personnels de sécurité ;
- la réinstallation des services de l'État dans les localités libérées de l'emprise des terroristes, notamment les services de sécurité, les sièges de circonscriptions administratives et des collectivités territoriales (hauts-commissariats, préfectures, mairies) ;
- l'amélioration de la gestion de la collecte et de l'exploitation de l'information en rapport avec les activités terroristes ainsi que de la capacité de surveillance électronique du territoire ;
- l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre avec un suivi renforcé des circuits informels de commercialisation des motos, des produits pétroliers et réseaux de transfert informel d'argent.

L'analyse faite par la société civile au titre du pilier 1 concerne quatre (04) actions, à savoir :

L'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme (1001)

La participation citoyenne à la lutte contre l'insécurité tire son fondement de la Loi N° 032-2003 du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure. Plusieurs autres textes sont venus compléter cette disposition[3] . Le rapport de performance 2024 annonce pour cette action un niveau d'exécution physique et financière respectivement de 100% et 84,22%. Au total 20 initiatives de participation citoyenne ont été développées. Il s'agit, entre autres : de la tenue de la journée internationale du vivre-ensemble, de la sensibilisation de 936 acteurs sur la culture de la paix, la prévention de la radicalisation, etc.

[3] *Il s'agit entre autres de : i) Décret N°2005-245/PRES/PM/SECU/DEF/MATD/MJ/MFB/MPDH du 12 mai 2005 portant création, composition, attribution et fonctionnement des comités locaux de sécurité ii) Loi N° 002-2020/AN du 21 janvier 2020 portant institution des volontaires pour la défense de la patrie (VDP).*

Le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes (1002)

Cette action a connu plusieurs avancées se traduisant notamment par plusieurs réalisations au profit des FDS : acquisition de matériels de combat, acquisition de 772 moyens roulants au profit des FDS, réhabilitation de 5 bâtiments au profit de l'EMGA, réalisation d'infrastructures au profit de 4 DRPN, acquisition d'équipements de combat, etc. Par ailleurs, on observe un renforcement du maillage du territoire en services de sécurité opérationnels qui a atteint un niveau d'exécution de 69,51%. Les effectifs ont été renforcés avec le recrutement de 19 049 nouveaux agents et qui sont en formation. On dénombre par ailleurs 11 301 agents mis à la disposition des secteurs de la sécurité et de la défense. Enfin, on note que 28 BIR et 7 GUMI ont été opérationnalisés. Les résultats de tels investissements ont permis de passer d'un taux de reconquête du territoire national de 69% en 2023 à 71% au 31 décembre 2024.











La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (1008)

En application de la directive 02/2015/CM/UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT), le Burkina Faso s'est engagé dans des réformes visant à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le rapport de performance présente deux avancées majeures : d'une part, la mise à jour (en avril, juillet et novembre) de la liste nationale des personnes suspectées de terrorisme. D'autre part, i) la production de neuf (09) rapports sectoriels d'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme assortis de neuf (09) plans d'actions, ii) la production d'un rapport d'identification de la menace nationale de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, iii) la production d'un rapport d'identification des vulnérabilités nationales en matière de BC/FT.

La promotion du développement durable dans les zones minières (1016)

Les sites miniers constituent des zones de forte attractivité. Cette concentration d'activités minières et de présence humaine peut avoir des effets non seulement sur l'environnement, mais aussi sur les aspects sécuritaires et économiques. La promotion du développement dans les zones minières se révèle donc être une action triplement bénéfique : pour la préservation de l'environnement, mais aussi pour le renforcement du tissu sécuritaire et économique. Au cours de l'année 2024, ce sont 89'148'684'606[4] F CFA qui ont été collectés au titre du Fonds minier de développement local dont 43'081'780'439[5] F CFA ont été répartis aux collectivités territoriales. Par ailleurs, les modifications opérées en 2023 dans la gestion du fonds minier consacrent l'affectation d'une partie du FMDL au Fonds de Soutien Patriotique (FSP). De même les communes minières ont bénéficié d'un reversement de 2'189'623'036 au titre des taxes superficiaires. Ces ressources ont permis d'accroitre les capacités financières des collectivités territoriales pour impulser le développement économique local en particulier dans les zones minières.

[4] *Arrêtés de reversement du FMDL 2022,2023 et 2024*
[5] *Arrêté n°2024/323/MEMC/MEF du 1er Aout 2024 portant reversement de la taxe superficiaire*

❑ Appréciation des OSC et des citoyens (F/H)

Les acteurs interrogés dans le cadre du présent rapport ont donné leur appréciation sur la mise en œuvre des actions sus-citées et entrant dans le cadre du pilier 1 du PA-SD. Plusieurs actions sont positivement appréciées. Mais des défis ont été aussi identifiés.

La reconquête du territoire

La majorité des populations enquêtées affiche une satisfaction par rapport aux efforts déployés pour la reconquête du territoire. En effet, le niveau de satisfaction est estimé à 85,6% pour les actions de renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de la libération des territoires occupés par les terroristes. Les raisons invoquées par les enquêtés (F/H) pour justifier leur réponse sont notamment :

- la reconquête de nouvelles superficies pour 20,1% des personnes enquêtées;
- le renforcement des mesures sécuritaires pour 14,2% des personnes interrogées;

Ce niveau de satisfaction pourrait être mis en lien avec les résultats présentés dans le rapport de performance qui annoncent, entre autres : la réouverture de 32 circonscriptions administratives (haut-commissariat et préfectures), de deux juridictions (Tougan et Bogandé), la réinstallation de 72 villages, portant à 212 le nombre de villages reconquis et réinstallés depuis 2023.

La mobilisation citoyenne en faveur de la sécurité

L'impératif de reconquête du territoire continue de mobiliser les Burkinabè de l'intérieur et de la diaspora. Cette mobilisation se traduit à la fois par la mobilisation de ressources propres et par l'engagement des Volontaires pour la défense de la patrie. Au plan financier, le Fonds de soutien patriotique (FSP) a pu mobiliser 175'685'084'312[6] F CFA avec un taux de mobilisation de 117,12%. Au niveau des citoyens enquêtés, 89,6% estiment être en accord avec l'existence du FSP qui, pour eux, est une contribution à l'effort de paix. En termes de mobilisation de forces combattantes, on note que plus de 80'000 VDP ont été enrôlés. Cela a permis d'installer des cellules VDP dans 306 communes sur les 341 communes prévisionnelles.

Cependant, les personnes interrogées estiment que les défis sécuritaires restent importants dans certaines régions, notamment celles de l'Est (62,4%), du Centre-Nord (97,0%), des Cascades (42%) et de la Boucle du Mouhoun (49,5%).

[6] *Rapport « Bilan global de la deuxième année de mise en œuvre du Fonds de Soutien patriotique », Mars 2025.*

L'adoption de plusieurs réformes dans les domaines de la défense et de la sécurité

Parmi les réformes et initiatives prises en 2024 en vue de renforcer l'efficacité des Forces de défenses et de sécurité, on peut noter, entre autres, i) la création de la Coopérative militaire et paramilitaire d'épargne et de crédit (COMIPEC). Cette structure vise à offrir aux FDS des services financiers et non financiers innovants ; ii) la Caisse d'assurance maladie des Armées (CAMA). Elle vise notamment à renforcer la protection sociale des agents engagés sur le terrain des opérations pour une couverture médicale tenant compte des risques auxquels ils sont exposés. Iii) l'adoption de la Loi 039-2024/ALT du 29 novembre 2024 portant statut général des personnels des forces armées nationales. Cette Loi apporte des innovations telles que les avancements à titre posthume, la prise en compte des cas de militaires portés disparus en opération, la création d'un conseil militaire de santé, etc. iv) l'adoption de décret portant renouvellement du décret 2023-0021/PRES/TRANS/PM/MDAC/MATDS/MEFP du 23 janvier 2023 portant création du Fonds de soutien patriotique (FDS).

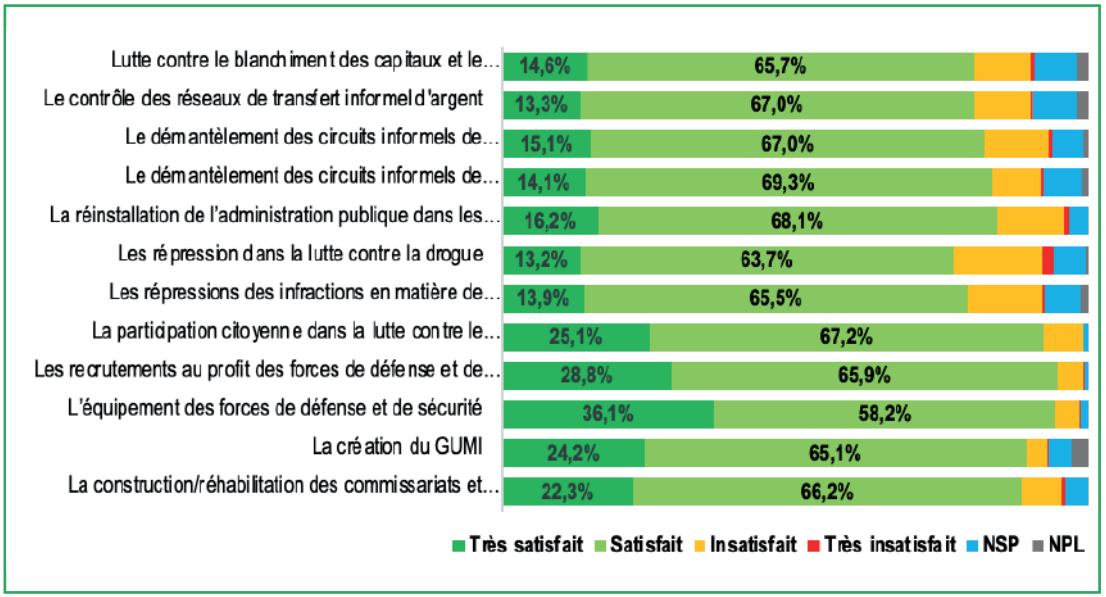
La prise en charge et l'encadrement des VDP

Les acteurs de la société civile apprécient l'augmentation du nombre de VDP bénéficiaires d'encadrement qui passe de 2500 en 2023 à 4721 en 2024. Par ailleurs, trente (30) sessions de formation en droits humains ont été réalisées au profit de 1182 VDP et de leurs cadres. Aussi, dans le cadre de l'encadrement des VDP plus de 70'000 VDP ont été sensibilisés sur la prise en compte des droits humains dans la lutte contre le terrorisme.

Enfin, en 2024 il ressort que 10'000 nouveaux VDP ont été recrutés et bénéficient d'une prise en charge financière.



Graphique 1 : *Niveau de satisfaction de la mise en œuvre des actions de renforcement de la sécurité intérieure et la défense du territoire*



Source : CGD, Mars 2025

Comme le montre le graphique ci-dessus, sur les principales actions inscrites dans le cadre de la reconquête du territoire national, les principales actions inscrites au titre du pilier 1 du PA-SD font l'objet d'une appréciation positive par les personnes enquêtées. Certaines actions, tels que les recrutements et l'équipement des Forces de défense et de sécurité, recueillent respectivement 28,8% et 36,1% de personnes se déclarant très satisfaites. Cependant, des défis existent toujours et ont fait l'objet d'analyse et de proposition par les acteurs de la société civile. Il s'agit notamment de : i) la nécessité d'intensifier la mobilisation citoyenne notamment dans les zones à forts défis sécuritaires, ii) le renforcement des pratiques de redevabilité autour des politiques publiques de sécurité, iii) la nécessité d'approfondir la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme à travers notamment une plus grande vulgarisation des dispositifs de lutte en la matière, iv) l'amélioration des capacités de planification, d'exécution et de suivi des collectivités territoriales.

La promotion du développement durable dans les zones minières

La réforme du FMD intervenue en 2025 dispose que les projets éligibles à ce fonds seront désormais soumis à l'approbation du Conseil des Ministres sur proposition du ministère en charge des mines. Cela suscite quelques inquiétudes sur l'efficacité du fonds comme outil de développement des zones minières. En effet, les délais de traitement pourraient être plus longs. Mais aussi les capacités des communes à élaborer des dossiers solides ne sont pas toujours garanties. Cela pourrait réduire les capacités d'investissement au niveau local par les collectivités territoriales.

❑ Les principaux points à améliorer

Renforcer la mobilisation citoyenne dans les zones à forts défis sécuritaires

En vue de contribuer à relever les défis sécuritaires dans les zones où existent la menace terroriste, une mobilisation citoyenne plus accrue est indispensable. Cette mobilisation devra permettre d'activer tous les leviers socioculturels, religieux, politiques, économiques. Cela pourrait permettre d'avoir un impact positif dans la sécurisation des territoires. En effet, une meilleure prise en compte de certains enjeux locaux de pouvoirs, des alliances sociales entre communautés, des règles de vivre-ensemble, etc. pourraient favoriser une plus grande mobilisation sociale autour des FDS et renforcer leurs missions de reconquête du territoire national.

Poursuivre les efforts de redevabilité sur les politiques de sécurité

Plusieurs initiatives visant la redevabilité sur les politiques publiques de sécurité sont mises en œuvre et appréciées par les acteurs de la société civile : participation de la société civile au CSD défense et sécurité, participation au conseil d'orientation du Fonds de soutien patriotique. Cependant, ces efforts de redevabilité pourraient s'étendre aux niveaux région, commune, voire village, compte tenu des défis actuels de sécurité et dans l'optique d'assurer une mobilisation continue des hommes et des femmes. En comprenant mieux et en suivant l'évolution des différentes politiques de sécurité, les citoyens (F/H) pourront mieux développer un intérêt pour ces sujets et apporter davantage leurs contributions. Certains acteurs de la société civile pourraient contribuer à mieux développer ce travail de redevabilité.

Vulgariser le contenu des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les questions de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont relativement récentes dans notre contexte et pas assez connues du public.

Pour certaines personnes interviewées, il s'agit de *« quelque chose qui concerne les gens de la ville et ceux qui ont l'argent… »*. Cette conception qui résulte d'une méconnaissance du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, pourrait occulter certaines pratiques répréhensibles et qui se passent parfois dans des zones périphériques (livraison de matériels: carburant, céréales, produits manufacturés, etc. aux terroristes.) Une meilleure information des citoyens sur le contenu de ces dispositions, les risques, les menaces et sanctions auxquelles les contrevenants s'exposent, pourraient contribuer à réduire l'ampleur du phénomène et aider à renforcer le combat pour la reconquête du territoire.

Améliorer les capacités de planification, d'exécution et de suivi du développement par les collectivités territoriales

D'une manière générale, les collectivités territoriales (communes et régions) qui ont la responsabilité d'animer le développement dans leur espace territorial rencontrent des difficultés dans l'exécution des ressources allouées par le Fonds minier de développement. Ainsi, la plupart des collectivités se limitent parfois à de petits « projets » avec de faibles impacts structurants pour les populations. En renforçant davantage les capacités de planification, d'exécution et de suivi de grands projets d'envergure régionale ou intercommunale, les collectivités territoriales, d'une manière générale, et particulièrement celles minières, pourront mieux envisager des initiatives de développement à même de contribuer à réduire le niveau de pauvreté et les inégalités entre les centres urbains et les zones périphériques.





Pilier 2

Répondre à la crise humanitaire

PILIER 2 : RÉPONDRE À LA CRISE HUMANITAIRE

Le pilier 2 du PA-SD est consacré à la réponse à la crise humanitaire. Cette crise s'inscrit dans un contexte marqué par des défis importants depuis 2015. En 2023, les données disponibles faisaient état de 2'062'534 personnes déplacées internes (PDI)[7] . La crise humanitaire est aussi alimentée par des catastrophes naturelles telles que les inondations, ou les poches de sécheresse liées aux aléas climatiques. Ces catastrophes ont assez souvent des effets directs sur la production agricole. À ce titre, on note que la production hivernale 2023/2024, bien qu'ayant connu une augmentation de 18,07% par rapport à celle précédente, l'offre en céréale, est restée en dessous de la moyenne notamment dans les zones structurellement déficitaires (Nord, Sahel). Ce pilier du PA-SD est développé à travers deux axes :

- Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion et la paix
- Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

L'analyse des acteurs de la société civile engagés dans le présent rapport concerne trois (03) actions, à savoir :

Soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine ainsi que la garantie de leur sécurité (2001)

Les résultats obtenus en 2024 font état de 1 010 146 personnes déplacées internes qui, de manière volontaire, sont retournées, intégrées ou installées. Ces personnes ont également bénéficié d'une assistance alimentaire. 2'564 personnes vulnérables, y compris des PDI, ont bénéficié de dotation en semences améliorées (822'433 tonnes) et en engrais (603'183 tonnes). Par ailleurs, 16 720 ménages vulnérables ont bénéficié d'équipements et de matériels de production. Enfin, 441 projets d'entrepreneuriat de PDI ont été financés.

Les collectivités territoriales ont aussi contribué à la réalisation de cette action à travers notamment l'octroi de 2437 abris et 300 appuis au logement des ménages victimes de catastrophe humanitaire, l'assistance alimentaire à 63'119 victimes de catastrophes humanitaires. En outre, 19'220 ménages vulnérables ont bénéficié d'un appui en articles ménagers essentiels (AME).

Prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires (2003)

Le rapport de performance annonce un résultat au 31 décembre 2024 de 100% de ménages victimes de catastrophe, de crises humanitaires prise en charge sur les prévisions du gouvernement. De manière plus détaillée on note que : i) 4 plans ORSEC ont été mis en place, ii) 10 cadres de la protection civile ont été formés en plan d'urgence, iii) une séance de vulgarisation des textes sur la protection civile a été organisée.

[7] *Bulletin SP-CONASUR, mars 2023*

La mise en place d'un plan de soutien aux personnes déplacées internes, aux personnes pauvres et vulnérables et aux personnes affectées par le terrorisme (2004)

Les résultats de la mise en œuvre du Plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme se présentent ainsi : i) En matière de continuité éducative des élèves déplacé-e-s internes, plusieurs avancées sont enregistrées par rapport à 2023. Ainsi, le nombre d'élèves/apprenant-e-s chefs de ménage bénéficiaires de subvention est de 1 500 contre 750 en 2023. Quant aux filles et enfants vulnérables déplacés bénéficiaires de subventions à la scolarité, le nombre est passé de 250 en 2023 à 1 500 en 2024. Enfin, le nombre de salles de classe louées pour la continuité éducative passe de 84 à 250 ; ii) Dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, on note la réalisation de 217 forages équipés de Pompe à motricité humaine (PMH) dans les zones d'origine des PDI, 78 forages équipés de PMH et réhabilités, 24 nouvelles adductions d'eau potable simplifiées (AEPS). Le nombre de latrines familiales réalisées dans les ménages d'accueil des PDI est de 2 983, tandis que le nombre de blocs de latrines réalisés dans les sites d'accueil des PDI est de 689.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Les acteurs ont constaté, d'une part, des améliorations sur plusieurs points en lien avec l'action humanitaire. Ainsi, les résultats de l'enquête du CGD montrent que par rapport aux services offerts dans le cadre de l'urgence humanitaire 7,4% des populations enquêtées se déclarent très satisfaites, 74,0% se disent satisfaites et 14,9% se déclarent insatisfaites. De manière spécifique, les points suivants ressortent :

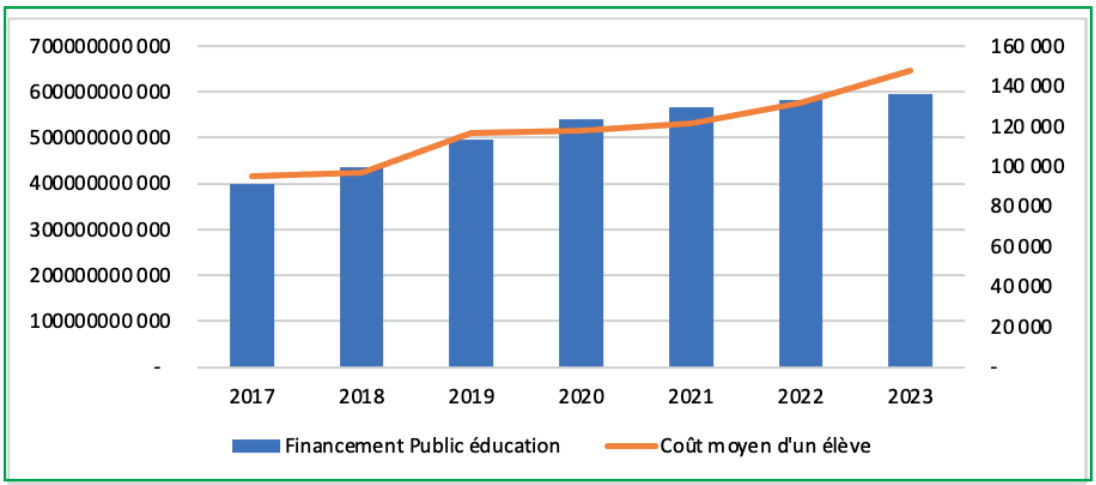
L'amélioration des mécanismes de distribution

Selon les résultats d'une observation menée par l'association ROPSA.B dans quatre régions (Boucle du Mouhoun, Centre-Nord, Est et Nord), il ressort que des bases de données de PDI existent aux niveaux, communal, provincial et régional. Le mécanisme s'est par ailleurs enrichi avec la prise en compte notamment des avis des bénéficiaires (PDI, populations hôtes) dans les opérations de distribution. Ainsi, dans plusieurs sites de distribution des comités mixtes incluant des PDI, des CVD, des représentants des populations hôtes sont mis en place et fonctionnent. Cependant, des défis existent toujours en matière de prise en charge des personnes déplacées internes.

Le développement de capacités d'adaptation et de résilience dans l'offre de service public

Face aux défis de la crise humanitaire, des efforts d'adaptation et de résilience sont développés aussi bien en matière de financement que de fourniture des services publics. Sur la période 2017-2023, les efforts de l'État en matière de financement de l'offre de service public d'éducation se sont constamment améliorés. Cette contribution de l'État pour la scolarisation est de 95 194 F CFA par élève en 2017 à 147 692 F CFA en 2023. L'amélioration du ratio budget par élève provient du fait que le budget de l'éducation a augmenté de façon continue alors que l'effectif des élèves est resté quasi stagnant sur la période 2017-2023. Cette augmentation pourrait se justifier aussi par la nécessité de prise en charge de besoins nouveaux dans les secteurs de l'éducation, notamment la prise en charge des élèves déplacés internes, la sécurisation des convois de ravitaillement en vivres, des écoles et du personnel enseignant, le développement de solutions alternatives d'apprentissage en situation d'urgence, etc.

Graphique N°2 *: Évolution du financement public de l'éducation et du coût moyen d'un élève (en FCFA).*



Source : Données extraites du rapport sur les effets de la crise sécuritaire sur l'offre de services sociaux de base (CIFOEB, 2025)

En matière d'accès à l'eau potable, des efforts sont faits tant au niveau national que local. Ainsi, dans le Centre-Nord, les Organisations de la société civile ont pu noter des avancées comme l'atteste ce témoignage : *« [...] pour 2024, nous avons vu qu'en milieu rural, sur 100 personnes 71 personnes peuvent avoir accès à l'eau potable. Pour les études que nous avons réalisées en 2024, nous montrons que nous avons plus de 71% qui ont accès à l'eau potable en milieu rural. Avec les efforts du gouvernement et des partenaires que nous avons au Centre-Nord ici, nous avons vu que les populations, vu le nombre grandissant en raison de la situation sécuritaire que nous vivons, ces efforts ont permis à beaucoup d'entre elles d'avoir accès à l'eau potable, même s'il reste beaucoup de choses à faire. (...) Aujourd'hui, dans la région, les provinces n'ont pas les mêmes difficultés. (...) dans la province du Bam, nous avons 72% de la population qui a accès à l'eau potable. Pour le Namentenga, nous avons un taux de 64%. Pour le Sanmatenga, nous avons 76,5% de la population qui ont accès à l'eau potable. (...) Quand nous prenons, par exemple, la commune de Pissila, à un certain moment nous avons eu des difficultés pour pouvoir avoir un endroit foré et puis avoir l'eau potable. Ça a été très, très, très compliqué et nous avons beaucoup souffert. Nous étions obligés de convoyer l'eau à partir d'autres localités pour desservir la commune de Pissila. Alors qu'avec le déplacement des populations, il y a des gens qui sont venus s'ajouter dans la commune de Pissila et la situation était devenue très compliquée.»*[8]

❑ Les principaux points à améliorer

Renforcer les mécanismes de sélection des bénéficiaires et de distribution des céréales aux personnes déplacées internes.

En dépit des efforts déployés, plusieurs défis sont constatés au niveau de la prise en charge des PDI : i) Il s'agit, entre autres, de situations où des bénéficiaires ont reçu des vivres plusieurs fois de suite pendant que d'autres n'en ont reçu qu'une seule fois. *« Je me suis inscrit plusieurs fois mais je n'ai jamais été appelé. Certains reçoivent deux ou trois fois, et d'autres jamais, alors qu'on s'est inscrit ensemble. Aller passer la journée, obtenir l'inscription et à la fin rien»*[9] ; ii) des situations où des PDI, depuis leur arrivée, n'ont pas bénéficié de vivres ; iii) des PDI qui, faute de soutien, survivent grâce à la vente du bois de chauffe ou d'autres activités précaires : *« (...) Je suis B.O., originaire de Bilanga et actuellement à Fada, secteur 1. Depuis notre arrivée, nous ne savons même pas comment le partage se fait. Cela fait trois ans que nous sommes là, sans jamais être servis. (...) Merci à ceux qui partagent mais il faut réorganiser le système pour que ceux qui n'ont jamais eu puissent enfin bénéficier. Il faut aussi augmenter les quantités. »* [10]

[8] *Propos de KM, auditeur de la Radio Manegda de Kaya, in Rapport de monitoring des radios, UNALFA, Mai 2025*
[9] *Propos de TB, auditrice de la Radio RED Fada N'Gourma, in Rapport de monitoring des radios, UNALFA, Mai 2025*
[10] *Propos de B.O auditrice de Radio Manipougsa à Piéla, in Rapport de monitoring des radios, UNALFA, Mai 2025*

Renforcer le rôle des collectivités territoriales et des communautés dans la prévention et la gestion des crises et catastrophes humanitaires.

Les communes et régions sont généralement les premiers acteurs d'interface des communautés lorsqu'une crise ou une catastrophe humanitaire survient. Plusieurs expériences ont montré le rôle prépondérant de ces acteurs de proximité dans la prévention et la résolution des différentes crises et catastrophes humanitaires. En effet, les acteurs des collectivités territoriales bénéficient d'un atout de proximité qui leur permet de mieux connaître les acteurs et les contextes, et cela parfois en dehors des canaux formels et officiels. Cela pourrait offrir l'avantage d'un traitement diligent et mieux ciblé de l'assistance humanitaire.

Améliorer la redevabilité des politiques publiques en matière d'assistance humanitaire

Afin d'accompagner l'État pour une mise en œuvre réussie des politiques publiques en matière d'assistance humanitaire, les mécanismes de redevabilité spécifiques à ce secteur pourraient être mieux renforcés. Cette pratique de redevabilité, qui s'appuie sur un meilleur accès aux données, permettra notamment aux citoyens de mieux dénoncer des dysfonctionnements liés parfois à des actes de corruption et de mauvaise gouvernance et qui font perdre des ressources publiques.[11]



[11] *Au cours du second semestre 2024 un procès dit « Affaire Tegnan » a mis à nu un système de détournement de deniers publics destiné à la prise en charge de personnes Au cours du second semestre 2024 un procès dit « Affaire Tegnan » a mis à nu un système de détournement de deniers publics destiné à la prise en charge de personnes*

Pilier 3

Pilier 3 : Refonder l'État et améliorer la gouvernance



PILIER 3 : RÉFONDER L'ETAT ET AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Le 3e pilier du PA-SD vise la refondation de l'État et l'amélioration de la gouvernance. Il est opérationnalisé à travers quatre (04) axes stratégiques, à savoir : i) consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix, ii) approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique, iii) consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale, iv) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le suivi citoyen effectué par la société civile concerne un paquet d'actions en lien avec les objets suivants du PA-SD :

- la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique;
- la promotion de la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionales et internationales;
- le renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale ;
- l'amélioration de l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et assainissement).

La promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique

La question de la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique renvoie à plusieurs problématiques telles que la gestion des libertés publiques, la justice et les droits humains, l'accès à l'information, l'accès à la justice, etc. Les actions suivantes ont fait l'objet de suivi par la société civile :

La révision du code électoral (3007)

La révision du code électoral n'a pas pu se réaliser en 2024 comme prévu. Cependant, un atelier de réflexion sur le suivi de la réglementation en matière électorale a été organisé.

❑ Les principaux points à améliorer

En 2023, en se basant sur les conclusions des travaux d'observation et d'analyse du CGD, les acteurs de la société civile avaient suggéré plusieurs préoccupations pouvant être prises en compte dans une prochaine révision du code électoral. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- l'accessibilité des citoyens à l'information électorale, à travers notamment la publication systématique et en ligne de plusieurs actes et documents essentiels en lien avec les élections et le vote (normes juridiques et réglementaires, version provisoire et définitive des listes d'électeurs, etc.);
- le découpage des circonscriptions électorales, pour tenir compte des principes de représentativité et d'égalité du poids des votes;
- l'institutionnalisation d'un cadre de concertation des parties prenantes au processus électoral;

- la mise en œuvre des recommandations de l'audit international indépendant effectué en octobre 2020 a prise en compte du contentieux électoral, notamment pour l'élection présidentielle

- l'application de l'élection du maire au suffrage universel

La relecture de la loi sur les libertés d'association (3010)

Le processus de révision de la Loi sur les libertés d'association s'est poursuivi à travers l'adoption du projet de Loi par le gouvernement[12]. Ce projet a été transmis au Parlement. Par ailleurs, quatre (04) projets de décrets ont été rendus disponibles.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Le caractère participatif et inclusif du processus de révision de la Loi sur les libertés d'association est fortement apprécié par les acteurs de la société civile. En effet, aussi bien le processus d'élaboration du projet de Loi que celui des décrets d'application ont connu la participation d'acteurs de la société civile. Ceux-ci apprécient ainsi cette démarche, comme l'affirme un des leaders de la société civile : *« En nous impliquant de cette façon au processus de révision de la Loi et de ces décrets d'application, c'est la preuve que l'administration nous fait confiance. A nous aussi de travailler pour faire de la société civile une force de proposition. »*[13]

❑ Des points à améliorer

La Loi n'étant pas encore adoptée, les acteurs de la société civile réitèrent certains de leurs attentes : i) la professionnalisation des Organisations de la société civile, ii) le renforcement de la culture démocratique et de la citoyenneté, iii) la dépolitisation des Organisations de la société civile, iv) enfin, la mise en place d'un mécanisme endogène et transparent de soutien aux initiatives de la société civile, notamment celles relatives à l'éducation à la citoyenneté, à la transparence et à la bonne gouvernance.

L'amélioration de l'accès à la justice (3035)

En vue de renforcer l'accès des citoyens (F/H) à la justice, l'État burkinabè s'est doté d'une politique sectorielle « justice et droits humains » couvrant la période 2018-2027. En lien avec cet engagement, un Fonds d'assistance judiciaire a été mis en place en 2016. Sa mission est de permettre l'accès à la justice pour les personnes vulnérables ou démunies. Pour l'année 2024, le nombre de personnes ayant bénéficié du Fonds d'assistance judiciaire est de 1 683. Ce nombre va au-delà de la prévision de 1 000 personnes qui étaient visées. Consécutivement à la crise sécuritaire, plusieurs TGI avaient été délocalisés. Afin de rapprocher la justice des justiciables, l'État a pris des mesures en vue du retour des TGI délocalisés. Ainsi, le TGI de Djibo, qui était délocalisé à Ouagadougou, est

[12] *La nouvelle Loi portant liberté d'association a été finalement voté par l'ALT le 17 juillet 2025 (Loi n° 011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association) et promulguée le 23 juillet 2025 suivant le décret N° 2025-0959/PF du 23 juillet 2025.* [13] *O.D. leader d'association dans la région du Centre-Ouest, entretien réalisé le 29/01/2025*

réinstallé à Kongoussi. Deux nouveaux TGI ont également rouverts : le TGI de Tougan et celui de Bogandé.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

En dépit des efforts déployés, l'accessibilité physique à la justice reste toujours un défi. En effet, sur la base des analyses rapportées par le CIFDHA, entre 2021 et 2024 le rayon moyen d'accès à un TGI a régressé, passant de 56, 85 km à 60,3 km. Cette situation s'explique non seulement par le fait de la crise sécuritaire ayant entrainé des délocalisations de TGI, mais aussi par le fait que la couverture en TGI est relativement faible : 27 TGI pour 45 provinces.

Par ailleurs, les travaux du CIFDHA montrent que le Fonds d'assistance judiciaire n'est pas encore assez connu. En effet, sur 6 555 personnes rencontrées en 2024 dans le cadre des activités de sensibilisation sur l'accès à la justice, très peu de personnes connaissent le fonds, tout comme les procédures judiciaires.

❑ Des points à améliorer

Poursuivre les actions de rapprochement entre la justice et les justiciables.

La dynamique engagée avec la réinstallation des Tribunaux de grande instance (TGI) délocalisés dans leurs ressorts territoriaux mérite d'être poursuivie. De même, la construction de nouveaux TGI est à encourager. Cela favorisera un meilleur accès physique à la justice par les citoyens (F/H). Ces efforts d'investissement devront être accompagnés par une intensification des actions d'information et de sensibilisation sur les procédures judiciaires.

Opérationnaliser les mécanismes de recours aux modes traditionnels de règlement des conflits

La révision constitutionnelle de décembre 2023 a tranché en faveur d'une reconnaissance des modes de gestion endogènes des différends. Cependant, l'opérationnalisation de cette disposition passe par l'adoption de Loi et règlements spécifiques.

Le renforcement de l'indépendance de la justice (3036)

L'indépendance est une des valeurs clés de la justice affirmée notamment dans le Pacte national pour le Renouveau de la justice. Cet engagement est pris en compte dans le PA-SD. Ainsi, au titre de l'année 2024, plusieurs avancées sont mentionnées dans le rapport de performance. Il s'agit, entre autres, de : i) l'adoption de la Loi 007-2024/ALT du 26 avril 2024 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ; ii) la Loi 006-2024/ALT du 26 avril 2024 portant modification de la Loi n°050-2015/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature. Il convient de noter que les

réformes sus-citées induisent plusieurs changements, à savoir notamment : l'ouverture du CSM à des acteurs non magistrats, l'élection du président du CSM par ses pairs, l'instauration d'une chambre disciplinaire dont la vocation est de statuer sur d'éventuels manquements à l'éthique et à la déontologie de la part de personnel magistrat ; la possibilité pour des agents publics suivant certaines conditions de prendre part aux concours de recrutement des magistrats.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

D'une manière générale, les Burkinabè font confiance à la justice. Ainsi, parmi les personnes interrogées dans le cadre de la présente étude, il ressort que 76,5% des citoyens enquêtés ont confiance à la justice. Cependant, les récentes réformes ont suscité des inquiétudes auprès de certains acteurs, comme le montre ce témoignage : *« Le fait que les magistrats du parquet soient désormais sous la responsabilité du ministre en charge de la Justice, notamment pour ce qui concerne la mise en mouvement de l'action publique, peut donner lieu à certaines influences. (…) c'est une crainte qui peut être confirmée ou infirmée. »*[14]

❑ Des points à améliorer

Suivre et documenter les effets induits par ces réformes

Afin de pouvoir tirer meilleure partie des réformes entreprises, il convient d'organiser un suivi systématique des effets de ces différents changements sur la performance du système judiciaire dans ses différents compartiments, et la confiance que les citoyens ont vis-à-vis de la justice de leur pays. Sur la base des résultats obtenus sur le terrain, les textes pourront être réévalués et réformés de sorte à construire une justice toujours aux aspirations des citoyens (F/H).

Poursuivre le dialogue entre les différents acteurs de la justice et les autres composantes de la société

La nouvelle configuration du CSM offre l'opportunité à d'autres acteurs de la société d'être associés à un niveau stratégique aux échanges et décisions concernant la justice. Afin de consolider la justice et les justiciables, des initiatives pourront être développées au-delà de ce cadre formel pour permettre aux acteurs de la justice de dialoguer avec les citoyens. Cela permettra non seulement d'identifier régulièrement les nouveaux défis en matière de justice, mais aussi de mieux faire comprendre l'organisation et le fonctionnement de la justice.

Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionales et internationale

En lien avec la gouvernance économique, une seule action du PA-SD a été suivie, en l'occurrence l'audit des ministères et institutions (03032).

[14] *M. A. Leader d'association dans la région de l'Est, entretien réalisé le 27/05/2025*

L'audit des ministères et institutions (03032)

Au cours de l'année 2024, les missions d'audit ont concerné : 10 ministères et institutions publiques, 5 entreprises publiques, 15 établissements publics et, enfin, 20 projets et programmes. Ces exercices d'audit s'inscrivent dans une démarche globale d'assainissement de la gestion publique.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Selon l'Indice de perception de la corruption (IPC)[15], la corruption a connu une stagnation au Burkina Faso en 2024. Le pays a maintenu son score à 41/100 comme en 2023. Cependant, il gagne une place au classement mondial et passe du 83e rang en 2023 au 82e rang sur 180 pays en 2024. En se référant également au rapport publié en 2024 sur l'état de la corruption, il ressort que, selon la perception citoyenne, le niveau de la perception de la fréquence de la corruption, qui était de 85,23 % en 2021, descend à 65,77%. Malgré cette baisse de presque 20 points, les pratiques de corruption sont toujours fréquentes, comme l'attestent certains témoignages de citoyens : *« Je pense que le terrorisme que nous vivons actuellement dans notre pays est lié à la corruption. Il y a des gens qui ne veulent pas travailler mais qui veulent s'enrichir. Parmi ces derniers, certains sont recrutés par les réseaux terroristes. Ils ont été achetés par les terroristes pour détruire leur propre pays. En contrepartie, ils reçoivent des récompenses, notamment de l'argent »*[16]. Selon toujours le même rapport, plusieurs usagers des services publics (752 personnes sur les 2 883 enquêtés, soit 26,1%) affirment avoir offert au moins une rétribution illégale à des agents publics contre un service. Du côté des agents publics, quant à eux, 25 sur 247 (soit 10,1%) affirment avoir accepté une rétribution illégale.

En fin 2024, une observation a été réalisée par le REN-LAC sur les pratiques de corruption au niveau des axes routiers et des services de la DGTTM a concerné les services de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de la police municipale, des douanes ainsi que ceux de la DGGTM.

Cette observation révèle une persistance des pratiques de corruption sur les axes routiers. En effet, sur 101 cas d'observation, les résultats montrent que 48,51% sont entachés de fait de corruption. Ce taux est quasi similaire à celui de 2023 qui était de 48,35%. Les rackets concernent tous les corps de contrôle : police nationale, police municipale, gendarmerie nationale, douanes.

En matière d'accès aux services sociaux, notamment de santé

Il ressort que la fragilité économique, la forte dépendance aux services de santé, etc. aggravent les inégalités de

[15] *Cet indice est utilisé par l'organisation Transparency international pour apprécier l'ampleur de la corruption dans plusieurs pays du monde. Au niveau national, le REN-LAC utilise l'Indice synthétique de perception de la corruption (ISPC)*

[16] *Chômeur de 24 ans, vivant à Ouahigouya. Cité dans Rapport annuel sur l'état de la corruption, REN-LAC, 2024*

genre à l'encontre des femmes : *« un jour, une femme avait besoin d'un fil de cerclage qui coûtait 22'500 F CFA et elle a fouillé en vain dans les pharmacies. Un agent avait le fil chez lui et lui a fait la proposition à 15'000 F CFA. J'ai laissé passer parce que chacun trouvait son compte… L'ordonnance était sous prescription et l'usager part chercher en pharmacie normalement. Le cerclage ne fait pas partie de la gratuité. Dans une telle situation que ferez-vous ? (…) Dans les textes, il est interdit de prendre de l'argent à l'hôpital ? Qu'auriez-vous fait à sa place ? Voyez-vous que c'est un dilemme …Il n'est pas obligé de donner à la malade ? C'est parce que c'était une urgence. Mais elle devait payer. L'agent le lui avait fait venir de la maison, et vous pensez qu'il devrait l'offrir gratuitement ? »* [17]

En lien avec l'assistance humanitaire. Plusieurs témoignages relayés dans l'enquête du REN-LAC montrent que la situation de vulnérabilité des femmes est parfois utilisée par certains acteurs de la chaîne de l'humanitaire pour commettre des abus contre de l'aide. Celles qui s'y opposent peuvent être victimes d'injustice : *« Avec la question de l'insécurité, nous voyons aujourd'hui que dans le domaine humanitaire, notamment les personnes déplacées internes (PDI), les femmes sont plus affectées dans le sens où, quand il s'agit de distribution de vivres, des fois il est difficile que les femmes puissent bénéficier. Alors que l'on sait que, dans ce contexte-là, ce sont les plus vulnérables, les femmes et enfants. »* [18]

❑ Des points à améliorer

Digitaliser le paiement des actes administratifs

Les paiements en espèces pour l'obtention des différents actes constituent parfois des occasions de corruption. Ainsi, la dématérialisation a pour effet de réduire non seulement la circulation de la liquidité, mais aussi les contacts non nécessaires entre usagers et agents. La digitalisation du système de contrôle routier doit se poursuivre en la renforçant et en l'étendant à tous les corps. Pour ce faire, la mise en place d'un dispositif performant de contrôle du travail des agents sur le terrain s'avère nécessaire. Il peut s'agir par exemple d'un renforcement des capacités opérationnelles de la police des polices pour lui permettre de bien jouer son rôle.

Mettre l'accent sur la prévention de la corruption

La prévention constitue un des moyens de lutte contre la corruption. Pour cela, il convient d'encourager la mise en place de dispositifs internes de prévention et de lutte contre la corruption au sein des différentes administrations. Cela, à travers des actions de sensibilisation des agents et de répression des fautes constatées et dénoncées.

[17] *Propos d'un infirmier anesthésiste, in « Genre et corruption au Burkina Faso », REN-LAC 2024, p. 52.*
[18] *Propos d'une responsable de structure de coopération internationale, ibidem, P. 47.*

Assurer la protection des lanceurs d'alerte

Les lanceurs d'alerte ont un rôle crucial en matière de prévention et de lutte contre la corruption. En vue de leur garantir une certaine protection, l'État burkinabè avait adopté un projet de texte en 2022. Cependant, le projet, depuis lors, n'a pas connu d'évolution. Au regard de la volonté politique actuelle, et face aux nombreux défis dont la résolution passe par un meilleur assainissement de la gestion des ressources publiques, l'adoption de cette Loi offrira plus de garantie dans la lutte contre la corruption.

Le renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale

Conformément aux différentes politiques de décentralisation[19] adoptées par l'État, le renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale fait partie des priorités nationales. Ainsi, le PA-SD a retenu, au titre de l'année 2024, les actions qui ont fait l'objet de suivi par la société civile. Ce sont :

i) Le financement des collectivités territoriales à travers deux actions :

- la poursuite du développement des économies locales (3046);
- l'accroissement des ressources mobilisées au profit des collectivités territoriales (3145);

ii) La gouvernance des collectivités territoriales à travers les deux actions suivantes

- L'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales (3044);
- La réforme du code des collectivités territoriales (3045).

Le financement public des collectivités territoriales

Le financement des collectivités territoriales s'opère à travers plusieurs sources, à savoir : l'ADCT, les dotations globales d'équipements et de fonctionnement, le transfert de ressources en accompagnement des compétences transférées, le Fonds minier de développement, etc. Il faut noter que les collectivités territoriales bénéficient parfois de financement des partenaires techniques et financiers.

[19] *Il s'agit notamment de : i) la vision prospective de la décentralisation, ii) la politique nationale de la décentralisation, iii) et la stratégie décennale de la décentralisation. Cette stratégie est en principe déclinée en plans d'action pluriannuels. Ces politiques ont été adoptées en avril 2018.*

Amélioration de l'employabilité des jeunes (3066)

Cette action a pour objectif de promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes .

En 2024, des progrès ont été enregistrés en lien avec l'action 3066 relative à l'amélioration de l'employabilité des jeunes. Sur une cible de 59 033 jeunes, plus de 109 000 ont été formés en Technique de recherche d'emploi(TRE),Technologies de l'information et de la Communication (TIC) et entrepreneuriat. En outre, 4 826 jeunes, dont 2 656 femmes, ont bénéficié de stages pré-emploi. L'« Opération Permis de Conduire » a permis à 1 306 jeunes, dont 150 PDI, d'obtenir un permis. Par ailleurs, 2 576 projets ont été financés par le fonds Faso Kuna-Wili, 6 057 postes pourvus par l'administration publique, et 45 000 volontaires mobilisés sur les chantiers de développement. Le déploiement de 30 référents ROPI dans autant de communes et l'accompagnement de 7 843 jeunes montrent une dynamique d'appui renforcé. Les Bureaux Bilan de Compétences et d'Accompagnement (BCA) ont été installés dans 14 institutions, touchant plus de 10 000 étudiants.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Malgré ces résultats, il ressort des entretiens avec les jeunes leaders d'associations de jeunesse et les jeunes bénéficiaires des différents appuis dans les régions de l'Est, de Centre-Ouest, Nord et Centre-Nord quelques défis.

En effet, le financement de projets reste faible (2 576 sur 10 217 attendus) avec une part de jeunes inférieur à 30% (ex : 26/78 au centre-ouest, 10/52 à l'Est). Cela est dû aux conditions d'accès complexes aux ressources limitées et aux lenteurs administratives. Les jeunes déplorent également le manque d'accompagnement dans le remplissage de canevas, ce qui les contraint à se retourner vers des cabinets privés, occasionnant ainsi des coûts supplémentaires. A cela s'ajoute la demande de garantie : *« ….Ils m'ont dit que je dois disposer d'un titre terrien et de près de 300 têtes de volaille pour pouvoir bénéficier de la carte d'agriculteur ou d'éleveur ».*

Aussi, le déploiement des ROPI reste une forte attente pour les jeunes (30 sur environ 800).

Le dispositif global de suivi et de capitalisation reste à améliorer afin de mieux capter les données consolidées sur les jeunes formés et les emplois créés.

❑ Les points à améliorer

Améliorer le financement des projets des jeunes

Compte tenu de la vulnérabilité des jeunes, créer des conditions spécifiques

aux jeunes pour l'accès au financement, y compris pour les jeunes non alphabétisés.

Améliorer la formation technique, professionnelle et en entrepreneuriat

Cela pourrait se matérialiser par le renforcement des plateaux techniques et la réduction du coût de la formation professionnelle et technique, la formulation des modules en entrepreneuriat plus pratiques et l'augmentation de la durée de la formation.

Améliorer le dispositif de suivi et de capitalisation par la création d'un canal de collecte de données et de suivi prenant en compte tous les acteurs de la chaine formation et insertion

Poursuivre l'appui aux jeunes formés avec des kits d'installation aux contenus conséquents et veiller à la régularité des paiements aux volontaires et stagiaires.

Renforcer l'Opération Permis de Conduire

Au regard de son rôle primordial dans l'éducation civique et à la sécurité routière, il est nécessaire de poursuivre l'opération en l'élargissant à la catégorie E et en augmentant le nombre de la catégorie D.

L'accroissement des ressources mobilisées au profit des collectivités territoriales (3145)

Les ressources mobilisées au profit des collectivités comprennent notamment les contributions et appuis des PTF, les droits de tirage, les dotations globales de fonctionnement et d'équipement, les taxes sur les produits pétroliers. Le rapport de performance constate une baisse de 8,79% de ces ressources par rapport à l'année 2023. En effet, ce sont 23'147''719'803 F CFA qui ont été mobilisés en 2024, contre 25'294 '405'035 en 2023. Cette situation s'explique, d'une part, par la diminution des transferts de l'État destinés aux investissements. Ce montant est passé de 3 107 236 437 F CFA en 2023 à 1'000'000'000 F CFA en 2024. D'autre part, il ressort que les taxes sur les produits pétroliers d'un montant de 12'136'240'514 F CFA n'ont pas été virés aux collectivités territoriales.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

D'une manière générale, les acteurs de la société civile font le constat d'une réduction des ressources au profit des collectivités territoriales. A partir d'une analyse des données budgétaires au niveau national, il ressort les éléments suivants : i) au niveau de l'ADCT, on note qu'au 31 décembre 2024 ce sont 23'147''719 803 F CFA qui ont été mobilisés au profit des CT, contre 25 294 405 035 FCFA en 2023, soit une baisse de 8,79%. Cette baisse s'expliquerait par la diminution du montant transféré par l'État ; ii) au niveau de la dotation globale de fonctionnement, les montants alloués en 2023 et 2024 sont sensiblement les mêmes, avec cependant une légère baisse en 2024, soit 2'032'200 000 F CFA contre 2'574'120 000 pour l'année précédente ; iii) au niveau de la Dotation

globale d'équipement (DGE), les ressources allouées sont de 4'199'880'000 F CFA en 2023 contre 4'741'800'000 F CFA en 2024. En cumulant ces trois sources, il ressort un total de ressources transférées de 41'352'786'603 F CFA en 2023, contre 23'454'562'755 F CFA en 2024, soit une baisse de 43%. Cette situation pourrait se détériorer avec la mesure suspensive de la DGE au profit des CT pour l'année 2025.

La poursuite du développement des économies locales (3046)

Le rapport de performance apprécie cette action à travers la part des ressources propres dans les budgets des collectivités territoriales et avec pour cible 22%. Au 31 décembre 2024, la valeur de cet indicateur n'est pas disponible. En décembre 2023, elle était de 20,96%. Cependant, plusieurs autres produits spécifiques et en lien avec cette action ont été réalisés. Il s'agit, entre autres, de : la réalisation de 486 infrastructures dans le cadre du PADEL, de l'aménagement de 28,75 ha de périmètres maraîchers, de la construction de 2 CSPS. On note également la réalisation de plusieurs infrastructures par le PUDTR : 28,75 ha de périmètres maraichers, 125 infrastructures d'eau potable, 125 salles de classe, 20 formations sanitaires normalisées.

Par ailleurs, on note qu'au titre du Fonds minier de développement local (FMDL) un montant 43'081'780'439 F CFA a été alloué aux collectivités territoriales.

Enfin, concernant le Fonds minier de développement local (FMDL), il ressort que 89,148 milliards de francs CFA ont été affectés aux collectivités territoriales en 2024, contre 22,570 milliards de francs CFA en 2022. L'année 2023 n'ayant pas enregistré une affectation du FMDL.

On note, une hausse de 295% de ces ressources affectées entre 2022 et 2024. Cette évolution exponentielle s'explique par l'affection, en 2024, des ressources du FMDL du second semestre 2022, des deux semestres de l'année 2023 et du premier semestre de l'année 2024. Tandis que l'année 2022 n'a enregistré seulement que l'affectation des ressources du FMDL du premier semestre de l'année 2022.

Au regard de tout ce qui précède, certains citoyens s'inquiètent quant à une baisse d'intérêt pour les questions de décentralisation, comme le témoigne ce citoyen de la région de l'Est *« (...) Il y a beaucoup de choses de bien qui sont faites, mais sur la question de la décentralisation on se pose des questions. Est-ce que c'est juste parce qu'on a beaucoup de problèmes, notamment la sécurité, la prise en charge des cas humanitaires, que ça ne bouge plus trop au niveau des communes ? Mais pour moi, ce sera un autre problème si on coince trop au niveau des communes. Parce que tous ceux qui pouvaient régler leur problème en bas et qui ne peuvent plus le faire vont descendre à Ouaga. Ça risque de compliquer la vie des gens. »* [20]

[20] *R.A, citoyen résident dans une commune de la région de l'Est, Entretien réalisé le 28/05/2025.*

Cependant, malgré les défis liés au financement, les acteurs de la société civile trouvent que l'existence d'un avant-projet de Loi de programmation financière, assortie de la mise en œuvre de certains de ses éléments tels que les Taxes sur les véhicules à moteurs (TVM), le Fonds minier de développement (FMD), et les transferts de ressources, est un pas en avant. Le fait que ces dispositifs soient désormais intégrés au cadre juridique fiscal constitue une avancée à préserver.

❑ Des points à améliorer

Engager une concertation nationale sur les questions de décentralisation

La question de la gestion des collectivités territoriales renvoie à des sujets complexes qui touchent à la gouvernance, à la sécurité, à la cohésion sociale, à la fiscalité, etc. Afin de trouver des options adaptées pour une meilleure redéfinition des politiques publiques locales, il convient d'engager une concertation nationale sur le sujet afin de collecter des propositions innovantes pour renforcer l'essor socio-économique des différentes régions.

Relancer les économies locales.

En vue de contribuer à renforcer l'attractivité des collectivités territoriales, la relance des économies locales s'avère indispensable. Cette relance pourra passer non seulement par un maintien, voire un renforcement des différents transferts, mais aussi par d'autres mesures incitatives (fiscales, préférence locale, etc.) qui vont amener les acteurs économiques à investir dans des zones périphériques. Une plus grande vitalité économique des communes pourra aussi contribuer à stabiliser le retour où l'intégration des personnes déplacées internes (PDI) et contribuer du même coup à réduire les impacts de la crise humanitaire.

ii) La gouvernance des collectivités territoriales. Deux actions ont été analysées par les acteurs de la société civile en lien avec cette problématique.

L'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales (3044)

Dans le rapport de performance, cette action est appréciée par le niveau de satisfaction des populations sur la gestion des délégations spéciales et avec pour cible 75% fin 2024. Bien que cette information ne soit pas disponible, deux avancées majeures sont notées : il s'agit, d'une part, de l'adoption du document unique pour l'évaluation des performances des collectivités territoriales. D'autre part, le rapport sur le profil socio-économique des régions du Burkina a été élaboré.

La réforme du code des collectivités territoriales (3045)

Si le nouveau Code général des collectivités n'a pas été adopté, il ressort cependant que le projet de Loi est disponible. Fin décembre 2024, l'avant-projet de Code général, ainsi que huit (08) textes d'application, ont été validés par le COTEVAL. Cela porte désormais à trente (30) le nombre de textes validés.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Au niveau de la société civile, la question de la gouvernance est abordée sous plusieurs angles :

La tenue des sessions

D'une manière générale, les conseils de collectivités tiennent régulièrement leurs sessions telles que prévues par la Loi. Selon l'enquête de suivi du CGD, 85% des populations enquêtées se déclarent satisfaites de la tenue de ces sessions. Certaines collectivités, notamment au Nord, au Centre-Ouest, à l'Est et au Sahel, vont jusqu'à permettre une diffusion radiophonique en direct ou en différé des délibérations.[21]

La transparence budgétaire

La directive de l'UEMOA relative à la transparence budgétaire[22] a été internalisée par la Loi n° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso. Sur la base de cette réglementation, les citoyens peuvent prétendre à disposer de données assez complètes sur le budget. Cependant, et en dépit des efforts qui sont faits, des enquêtes conduites en 2019 et 2021 sur le budget ouvert accordent au Burkina un score de 31/100. Ce score est ramené à 30/100 en 2023. Par ailleurs, selon le rapport 2024 de CERA-FP sur la certification citoyenne de la délivrance des services publics locaux, 53% des personnes enquêtées estiment ne pas avoir d'information sur le budget local. Concernant l'exécution des dépenses publiques, 69% des enquêtés estiment que des mécanismes de participation existent. Enfin, 79% considèrent que les groupes vulnérables ne sont pas impliqués dans l'exécution des dépenses publiques.

La pratique de redevabilité

Les acteurs apprécient l'adoption d'un guide pour l'exercice de la redevabilité au profit des collectivités territoriales. De même on peut noter que *« la pratique de la redevabilité, bien que pas encore généralisée, s'inscrit de plus en plus dans les habitudes des collectivités territoriales et de leurs citoyens »*[23] . Selon les résultats d'une étude conduite par le Laboratoire Citoyennetés dans un échantillon de trente (30) collectivités territoriales, il ressort que 60% des collectivités territoriales organisent par an au moins un espace de reddition des comptes.

L'adoption du nouveau Code général des collectivités

Concernant l'adoption du nouveau

[21] *Cf. Rapport annuel d'activités du programme d'Appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (DEPAC)-3- Laboratoire Citoyennetés, mars 2025.*
[22] *Directive N° 01/2009/CM/UEMOA portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA.*
[23] *A.O. leader d'une organisation régionale de la société civile, entretien réalisé le 24 mai 2025*

Code et des textes d'application, plusieurs attentes sont exprimées par les citoyens en lien notamment avec : i) la représentativité des délégations spéciales, ii) le découpage du territoire des communes, iii) le mode de désignation des responsables des conseils de collectivités.

❑ Des points à améliorer

Poursuivre les réformes engagées dans le domaine de la décentralisation

En lien avec les référentiels du cycle 3 de la décentralisation, plusieurs réformes ont été identifiées et dont la mise en œuvre s'inscrit dans une perspective de renforcement de la décentralisation. Ces réformes devront permettre de mieux intégrer les contraintes actuelles (gestion de la crise humanitaire, sécurisation du territoire, mobilisation des ressources, etc.) tout en anticipant sur les défis du futur (changement climatique, migration interne, optimisation de l'exploitation minière, etc.).

Relire le décret sur les délégations spéciales

L'organisation et le fonctionnement des délégations spéciales sont régies par le décret N° 2022-0118/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP. Au regard de la durée actuelle du mandat actuel de ces délégations spéciales, et compte tenu du fait que les communautés (secteurs, villages, etc.) ne se sentent pas toujours bien représentées dans les instances locales de décision, une relecture de ce décret pourrait être une option à envisager. En effet, la reconnaissance et l'adhésion des communautés aux différentes décisions prises au niveau local peut être négociée à travers notamment une plus grande représentativité de ces communautés au sein des délégations spéciales.

Revoir le découpage territorial des communes

Au regard de plusieurs éléments (viabilité économique, nécessité de rapprocher l'administration de l'administré, la valorisation des entités sociologiques, la sécurisation du territoire, etc.), un redécoupage des territoires des communes peut être envisagé. Ce redécoupage pourrait être accompagné d'un plan de redéploiement progressif de l'administration afin de donner à ces nouvelles entités toutes les chances d'un développement harmonieux et intégré.

L'amélioration de l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et assainissement)

Les actions analysées dans cette rubrique concernent les services sociaux de base : santé, éducation, eau potable et assainissement. Ces actions s'inscrivent dans l'axe 3 du PA-SD et visent à consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale.

La poursuite des réformes en matière de santé (3049)

Plusieurs réformes ont été conduites

dans le secteur de la santé. Ces réformes ont concerné plusieurs aspects tels que : i) la gratuité des soins, qui a connu une suspension temporaire de l'application de la réforme dans les structures privées. Cette suspension a induit une baisse du nombre de personnes ayant bénéficié des mesures de gratuité : en 2024 on compte 8'391' 306 enfants de moins de 5 ans bénéficiaires de la gratuité, contre 10'306'739 en 2023 ; ii) la fonctionnalité des centres d'appel d'urgence du SAMU de Ouagadougou (un niveau d'exécution de 100%) et de Bobo Dioulasso (avec un taux de 75%), iii) la couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans contre le palu dans les zones pilotes.

La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire (3050)

Les acquis obtenus au titre de cette action et mentionnés dans le rapport de performance sont en lien notamment avec : i) la mise à disposition pour chaque village d'au moins deux (02) ASBC fonctionnels. Au 31 décembre 2024, le résultat qui était de 94,21% s'explique par le retard dans le remplacement des ASBC défaillants, ii) la mise en place de 300 clubs de santé sur une prévision de 250, iii) la proportion de districts couverts par la délégation des tâches en matière de planification familiale, etc.

La poursuite des investissements en matière de santé (3051)

En matière d'investissements, plusieurs avancées ont été notées dans le rapport de performance. Ainsi, on note, entre autres : i) la normalisation de sept (7) dispensaires ou maternités, ii) l'achèvement des gros œuvres du centre de radiothérapie de Bobo-Dioulasso, iii) la construction en cours de plusieurs CM, CHR et CHU. Par ailleurs, l'initiative présidentielle pour la santé a permis l'acquisition de quinze (15) cliniques mobiles déployés dans les 13 régions sanitaires afin d'offrir des soins de santé intégrés orientés sur les pathologies féminines.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Les appréciations des citoyens et des acteurs de la société civile portent entre autres sur les aspects suivants :

Le budget du secteur de la santé .

D'une manière générale, les dépenses budgétaires du secteur de la santé ont continuellement progressé durant la période 2017-2023 avec en moyenne par an 2,61% du PIB. Durant cette période, les ressources allouées au secteur de la santé ont représenté environ 14,32%. Le ratio habitant par médecin a connu une amélioration, passant de 15'000 à 9'872 habitants/médecin. Il en est de même pour le ratio CSPS par habitant, qui est passé de 9'624 à 9'526 habitants/CSPS. De 2023 à 2024, les ressources publiques allouées au secteur de la santé ont connu une hausse de 14,29%, passant de 310 à 354 milliards F CFA, soit 9,57% du budget national. Il ressort également un

taux d'exécution budgétaire de 99,8%. Au regard de ce qui précède, on peut dire que non seulement le secteur de la santé est prioritaire pour les pouvoirs publics, mais aussi l'exécution des ressources se fait de manière optimale.

L'approvisionnement en MEG

Plusieurs témoignages collectés sur le terrain font état de ruptures fréquentes au niveau des dépôts MEG, notamment dans les zones à forts défis sécuritaires. En effet, selon les données de l'OCASS (Observatoire citoyen sur l'accès aux services de santé[24], il ressort qu'au moins 4 personnes sur 10 affirment n'avoir pas eu tous les médicaments dans le DMEG de la formation sanitaire pour cause de rupture[25] . De même, plusieurs témoignages confirment cette situation : *« Les ruptures dans le stock de gratuité sont très récurrentes. Aujourd'hui même la moitié des produits prescrits sont en rupture au niveau du dépôt »*[26] (femme enceinte de 23 ans au CMA de Garango).

La gratuité des soins

Cette politique mise en place depuis 2016 est bien appréciée par les populations. Cependant, les problèmes de rupture, de même que d'autres dysfonctionnement, font que la politique ne profite pas toujours à ceux qui en ont réellement besoin. Les témoignages ci-après l'attestent : *« Je peux dire que nous gagnons les produits gratuitement, mais il y a beaucoup de ruptures. En général, dans le dépôt du CSPS, quand on y amène les enfants, on gagne les 5 ou 6 comprimés contre le palu, du paracétamol. Le reste c'est au privé, et là-bas, non seulement c'est loin, mais le coût c'est entre 2 000 et 3 500 F CFA. Moi, je pense que même si on va revoir les coûts des produits à la hausse, l'essentiel est qu'il n'y ait pas de manque et diminuer nos souffrances de déplacement. »*[27]

❑ Des points à améliorer

Maintenir les efforts budgétaires en matière de santé

En dépit des multiples crises auxquelles le Burkina est confronté, on constate que les ressources allouées au secteur de la santé n'ont pas baissé, mieux elles ont augmenté entre 2023 et 2024. Cette tendance mérite d'être renforcée afin de rééquilibrer l'offre de service au profit notamment des zones à forts défis sécuritaires.

Améliorer l'approvisionnement des dépôts MEG

L'approvisionnement des MEG est une dimension essentielle de l'accès des populations à des soins de qualité. Pour améliorer l'accès des populations, notamment les plus démunies, aux services de santé, il convient de renforcer tout le mécanisme entrant dans le cadre de l'approvisionnement régulier des dépôts MEG.

[24] *L'Observatoire Citoyen sur l'accès aux services de santé (OCASS) est une plateforme d'organisations de la société civile mis en place en 2014 et qui assure dans au moins 70 districts sanitaires une observation indépendante de la prise en charge sanitaire de la population ainsi que de la situation de l'accès aux soins L'Observatoire Citoyen sur l'accès aux services de santé (OCASS) est une plateforme d'organisations de la société civile mis en place en 2014 et qui assure dans au moins 70 districts sanitaires une observation indépendante de la prise en charge sanitaire de la population ainsi que de la situation de l'accès aux soins*

[25] *Cf. Rapport alternatif de veille citoyenne 2024, OCASS, P 41.* [26] *Idem, P 25.*

[27] *M.M, auditrice de la radio Savane FM, résident au secteur 4 de Gourcy, Rapport de monitoring des média, UNALFA, Mai 2025.*

Améliorer les mécanismes de mise en œuvre de la gratuité

Selon une étude du CIFOEB[28], la contribution des ménages pour les dépenses de santé représente 45% sur la période de 2017-2023. Autrement dit, quand l'État dépense 12 686, 19 F CFA par personne, les ménages, eux, dépensent 10 247, 16 F CFA. Cela signifie que la contribution des ménages aux dépenses de santé est encore importante. C'est la raison pour laquelle la politique de gratuité est une mesure salutaire. La récente suspension concernant l'application de la gratuité dans les structures privées devra permettre de mieux évaluer la situation afin de relancer la mesure sur des bases plus maitrisables.

L'amélioration de la qualité et de l'accès au système éducatif (3053)

Plusieurs résultats ont été obtenus en lien avec cette action. Ainsi, au niveau des taux bruts de scolarisation, on note les résultats suivants : 78,2 au primaire, 40,6 au post-primaire, et 18,9 au secondaire. Le rapport de performance note que ce taux n'a pas été atteint du fait de l'insuffisance d'infrastructures d'accueil et compte tenu de la situation sécuritaire ayant occasionné des fermetures de structures éducatives dans certaines régions. Par ailleurs, plusieurs autres acquis ont été mentionnés. Il s'agit, entre autres, de : i) la construction de 386 nouvelles salles de classe pour le désengorgement des écoles à large effectif et l'accueil des élèves déplacés internes, ii) la construction de 120 nouvelles salles de classe pour l'expansion et la normalisation des écoles incomplètes, iii) l'équipement de centres de formation professionnelle, etc.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

L'appréciation des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile porte sur plusieurs aspects, à savoir :

Le budget du secteur de l'éducation

Durant la période de 2017-2023, la contribution de l'État pour la scolarisation des élèves s'est améliorée de manière continue. Selon les analyses du CIFOEB[29] , la contribution de l'État pour chaque élève est passée de 95 194 F CFA en 2017 à 147 692 en 2023. Ainsi, les dotations budgétaires du ministère en charge de l'Éducation sont passées de 353,18 milliards de francs CFA à 601,12 milliards de francs CFA. De 2023 à 2024, le budget du secteur de l'Éducation a connu également une augmentation de 2,75%, soit de 701,02 à 720,31 milliards de francs CFA. Par ailleurs, le secteur enregistre un taux d'exécution de 99,2% en 2024 contre 95% en 2023. Il apparaît donc clairement une inclination des pouvoirs publics à renforcer le secteur de l'éducation.

La disponibilité des manuels et guides pédagogiques

Sur la base des conclusions des travaux[30]

[28] *Rapport sur les effets de la crise sécuritaire sur l'offre de services sociaux de base (CIFOEB, 2025)*
[29] *Rapport sur l'offre de service sociaux de base, CIFOEB, 2024.*
[30] *Rapport de suivi thématique, « Soutien à l'amélioration de la qualité de l'offre éducative et de formation au Burkina Faso dans le secteur de la participation communautaire, de la révision des curricula et de la valorisation de la question enseignante », CCEB, 2025.*

de suivi et d'observation du CCEB-BF, il ressort qu'en dépit des efforts déployés la disponibilité des manuels et guides pédagogiques est relativement limitée. Les ouvrages sont certes disponibles mais pas toujours en quantité. Ainsi, sur les 71 écoles suivies par le CCEB-BF, seules 5 classes disposent de livres de lecture et de calcul respectent le ratio. Dans certaines écoles le ratio est parfois d'un livre pour 6 élèves.

La disponibilité et la gestion des cantines

Selon les données du CCEB-BF, sur l'ensemble des établissements enquêtés au niveau du post-primaire, 62,07% parmi eux disposent d'une cantine et 37,93% n'en disposent pas. Parmi ceux qui en disposent, certains affirment que les vivres n'arrivent pas dans les délais. Cela est confirmé par plusieurs témoignages : *« Moi, j'ai été président APE, présentement, je suis président COGES. Concernant la cantine, des fois la nourriture ne vient pas à temps. Chez nous, vers la fin de la saison, les parents des enfants se concertent pour que chacun donne un plat de céréales, appelé yoruba, afin qu'on puisse commencer à faire fonctionner la cantine en attendant la cantine officielle... »*[31] . Hormis la disponibilité, certains citoyens désapprouvent la gestion des cantines au sein des établissements : *« Moi, j'ai été président de l'Association des parents d'élèves de l'école de mon secteur entre 2019 et 2020. J'ai démissionné par la suite parce que je voyais que les choses ne sont pas claires. Je suggère qu'on supprime les cantines scolaires dans les villes et les maintenir dans les petits villages, parce qu'en ville beaucoup d'élèves rentrent chez eux à midi pour manger. Cela fait que les vivres restent parfois et ça arrange ceux qui ne sont pas honnêtes. »*[32]

❑ Des points à améliorer

Maintenir les efforts budgétaires en matière d'éducation

La situation de crise sécuritaire et humanitaire exacerbe les besoins en matière d'éducation. Il faut non seulement relancer les processus dans les zones à forts défis et les zones de repli mais aussi poursuivre la dynamique dans les autres territoires. Ainsi, il convient de maintenir les efforts en termes de financement du secteur de l'Éducation. Cet effort devra permettre, d'une part, de mieux prendre en compte l'offre éducative dans les zones à forts défis sécuritaires et auprès des groupes vulnérables (personnes déplacées internes, personnes indigentes, etc.). D'autre part, les performances obtenues dans les autres parties du territoire devront être maintenues.

Améliorer les mécanismes de mise à disposition et de conservation des ouvrages et des vivres

En dépit des efforts déployés pour opérationnaliser la gratuité en

[31] *D.S.J, Auditeur de la Radio Palabre résidant à Koudougou, Rapport de monitoring des médias, UNALFA, Mai 2025*
[32] *S.J.Z, Auditeur de la Radio Palabre résidant à Koudougou, Rapport de monitoring des médias, UNALFA, Mai 2025. .*

matière d'éducation (dotation en fournitures, en vivres, etc.), plusieurs dysfonctionnements sont parfois observés et engendrant des retards, des détériorations précoces de vivres, etc. Ainsi, il convient non seulement de mieux apprécier les risques de déperdition inhérents aux circuits d'approvisionnement et de mise à disposition des vivres et des fournitures, mais aussi de sécuriser les vivres.

Renforcer la gouvernance interne des organes de gestion des cantines

La gestion rationnelle des vivres au sein des établissements constitue un défi majeur. Dans ce sens, les organes de gestion (COGES, APE, AME, etc.) doivent être renforcés ou réformés pour plus de transparence. La décision prise en conseil des ministres créant des conseils d'école pourra contribuer à assainir la gestion des ressources, et particulièrement la cantine.

L'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement (3068)

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'objectif stratégique 3.6 du PA-SD et qui est d'améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques. Plusieurs acquis sont enregistrés au cours de l'année 2024. Il s'agit, entre autres, de : i) la réalisation de 1 268 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), de 126 forages de type F2 et, enfin, de 722 postes d'eau autonomes (PEA), ii) de la réhabilitation de 481 forages équipés de PMH ; etc. Concernant le volet assainissement, des progrès sont également notés. Il s'agit notamment de : i) la réalisation de 1 285 latrines communautaires et institutionnelles sur 950 prévues, ii) de l'élaboration de trois (03) schémas simplifiés de gestion solide au profit des communes de Réo, Boromo et Houndé ; iii) la réalisation de 90,80 km de linéaire de caniveaux sur une prévision de 133,7, soit un taux de réalisation physique de 67,91%.

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Les citoyens interrogés apprécient les efforts déployés pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable. Dans certaines régions, ces efforts ont permis d'accroître l'offre de service public en matière d'eau potable, comme le fait remarquer un travail d'observation et de suivi mené par CESAO-PRB dans sept (07) communes des régions des Haut-Bassins et des Cascades. Ainsi, à Douna (dans les Cascades), sur 21 PMH existants, tous sont fonctionnels, de même que les AEPS. A Kourinion (dans les Hauts-Bassins), la situation est quasi similaire avec 112 PMH fonctionnels sur 127 disponibles, et 11 AEPS fonctionnels sur les 11 disponibles.

Cependant, dans d'autres régions, le problème de l'accès à l'eau se pose toujours avec acuité. Par exemple, dans la région de l'Est, plusieurs témoignages font ressortir ce besoin en eau : « *Au niveau de notre secteur, nous avons des*

problèmes d'eau. Avec la chaleur, l'eau est devenue un problème. En tout cas les gens grognent. Certains ont fait des châteaux qui marchent avec le courant et d'autres avec les panneaux solaires. Si le courant se coupe, nous avons des difficultés... Le problème d'eau, vraiment ça nous fatigue, ça ne nous suffit pas. »[33] La situation de l'accès à l'eau apparaît encore plus complexe dans les localités d'accueil des personnes déplacées internes : « *... Aujourd'hui, avec l'arrivée des déplacés internes, ce n'est pas facile. Il faut une vraie augmentation. Il faut aussi au niveau des fontaines une réorganisation car l'augmentation de la population ce n'est pas facile à gérer.*» [34]

En matière d'assainissement, les défis existent notamment au niveau des établissements publics d'enseignement (préscolaire, primaire et post-primaires). En effet, les travaux du CCEB-BF font ressortir plusieurs difficultés telles que le manque d'entretien, le manque d'hygiène, la non-prise en compte des élèves vivant avec un handicap.

❑ Des points à améliorer

Poursuivre les investissements en matière de fourniture d'eau potable

Compte tenu de la forte demande en matière d'accès à l'eau potable, il convient d'intensifier les investissements dans ce domaine en ciblant notamment les quartiers périphériques de centres urbains, les zones rurales, les zones de concentration des personnes déplacées internes.

Renforcer les mécanismes de gouvernance et de gestion des points d'eau

La plupart des organes de gestion de l'eau fonctionnent sans une réelle prise en compte des règles de bonne gouvernance (transparence dans la gestion financière, redevabilité, équité envers tous les usagers, etc.). Cela a comme entre autres conséquences : les conflits autour de l'accès à l'eau, les problèmes de gestion et d'entretien, etc. Afin de renforcer la qualité du service public de l'eau, les mécanismes qui gouvernent leur gestion devront être améliorés.

Améliorer l'accès à des latrines sécurisées et saines au sein des établissements d'enseignement

L'accès des élèves à des latrines sécurisées et saines pose, au-delà des questions de scolarisation, un problème de santé publique et de sécurité physique. Il y a donc des efforts à faire non seulement en termes d'éducation à l'hygiène, mais aussi en termes d'investissements. Une attention plus soutenue devra être aussi portée en faveur de l'accès aux latrines par les élèves en situation de handicap.

[33] *C.L, Auditrice de radio Djawoampo, Résident à Bogandé, Rapport de monitoring des médias, UNALFA, Mai 2025.*
[34] *L.S, Auditeur de radio Tin-Tua, Résident à Fada N'Gourma, Rapport de monitoring des médias, UNALFA, Mai 2025.*



Pilier 4

Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

PILIER 4 : ŒUVRER À LA RÉCONCILIATION NATIONALE ET À LA COHÉSION SOCIALE

Le pilier 4 du PA-SD est consacré à la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Parmi les objectifs visés, on peut noter, entre autres : i) Faire baisser le nombre des conflits intra-religieux de 18 en 2020 à 5 en 2025 et le nombre de conflits interreligieux de 9 en 2020 à 2 en 2025 ; ii) Porter le taux de satisfaction global de la population vis-à-vis de la Justice de 52,1% en 2019 à 57% en 2025 ; iii) Porter à 100% la proportion des partis politiques et des associations suivis par l'administration publique. Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs actions sont prévues. Parmi elles, celles suivies par les acteurs de la société civile sont les suivantes :

La promotion des initiatives de dialogue interreligieux et culturel

Cette action est appréciée par le nombre d'initiatives de dialogue interreligieux et culturel. Le rapport annuel de performance fait ressortir dix (10) initiatives de dialogue interreligieux et interculturel sur une prévision de 12 initiatives. Par ailleurs, on note que 50 femmes ont été formées dans les régions de l'Est et du Centre-Est sur le genre, le dialogue interreligieux, la prévention des conflits confessionnels et interconfessionnels.

La prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires

Le rapport de performance relève que six (06) conflits intra et interreligieux ont été résolus au cours de l'année 2024. Par ailleurs, plusieurs autres acquis sont relevés : i) 2 669 personnes formées relevant des démembrements de l'ONAPREGECC, ii) 599 leaders PDI et de représentants des communautés hôtes formés sur les techniques de prévention et de médiation des conflits, iii) 338 leaders touchés en vue de l'implication de la chefferie coutumière et religieuse dans la prévention et la gestion des conflits locaux, la promotion de la tolérance religieuse et le vivre-ensemble.

Encadré N°3

Le conflit de Toukoro à Bama

« …Environ une année après l'intervention de la CJP -Burkina, le conflit dans le Toukoro s'est beaucoup apaisé. Les funérailles se tiennent régulièrement et malgré la persistance du conflit entre les deux chefs, un consensus a permis la tenue effective des funérailles de l'ancien chef. Les griots qui avaient suspendu leurs activités qui consiste à animer par le jeu d'instruments de musique lors des funérailles, ont sollicité de leur hiérarchie une demande de pardon et ils ont effectivement repris leurs activités lors des funérailles. Les élections pour le renouvellement du CVD se sont déroulées en décembre 2024. C'est le problème lié à la chefferie qui perdure. Mais là aussi, la volonté de réconciliation est manifeste »

❑ Appréciations des citoyens (H/F) et des acteurs de la société civile

Les initiatives de promotion de dialogue interreligieux et interculturels sont bien appréciées par les citoyens. Ainsi, 79,4% des personnes interrogées sont satisfaites. Ces personnes sont encore plus nombreuses (90,6%) quant à l'implication des chefferies traditionnelles et coutumières dans la prévention des conflits locaux. Les populations sont également très satisfaites (88,8%) de l'implication des leaders communautaires dans la prévention et la gestion des conflits.

Cependant, les acteurs de la société civile notent que les conflits liés au foncier sont encore très nombreux. En effet, selon le rapport annuel 2024 de l'ONAPREGECC, sur 1'126 cas de conflits répertoriés en 2024, environ 68,4% de ces conflits (soit 770) sont liés au foncier. Cela pourrait signifier une certaine inadaptation des instruments chargés de réguler la question foncière mais aussi une léthargie des organes actuels de prévention et de gestion des conflits communautaires.

❑ Des points à améliorer

Améliorer le fonctionnement des structures locales de gestion foncière

Les structures locales de gestion foncières mises en place dans le cadre de la loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural sont quasi inopérantes dans beaucoup de communes. Les raisons en sont multiples : problème de renouvellement, insuffisance ou absence de formation, etc. Toutes ces contraintes rendent le fonctionnement des structures locales très aléatoire. Ainsi, certaines de ces structures ne fonctionnent que sur incitation d'acquéreurs « généreux ». Cette précarité rend ces organes très perméables à la corruption et au trafic d'influence.

Accélérer le processus d'informatisation du cadastre foncier

L'informatisation du cadastre foncier rural demeure un défi majeur en matière de gouvernance foncière. La création récente d'une Autorité nationale de coordination du foncier (ANCF) placée à la Présidence du Faso permet d'espérer une opérationnalité effective de cet engagement des autorités nationales.

Poursuivre la sensibilisation des populations sur la nouvelle réglementation en matière de promotion immobilière

Une nouvelle Loi sur la promotion immobilière a été adoptée en 2023[35] . Cette Loi fixe de nouvelles conditions sur la pratique de la promotion immobilière. Cependant, pour une bonne mise en œuvre de ladite Loi, tous les acteurs, y compris les propriétaires terriens, les acquéreurs de terrain à usage d'habitation ou commercial, doivent être suffisamment informés du contenu de la Loi. Cela contribuera non seulement à un assainissement du secteur, mais aussi à une réduction des

[35] *Il s'agit de la Loi 008-2023/ALT du 20 juin 2023 portant promotion immobilière au Burkina Faso.*

3E PARTIE : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le présent rapport de suivi citoyen a permis de documenter vingt-quatre (24) actions réalisées en 2024 et en lien avec le PA-SD. Le rapport de performance 2024 fait ressortir plusieurs avancées. Les données collectées auprès des citoyens et des organisations de la société civile font ressortir plusieurs appréciations positives mais identifient aussi des défis collectifs pour lesquels l'action publique pourrait mettre davantage l'accent. Pour ce faire des recommandations ont été formulées par la société civile.

En lien avec le pilier 1 du PA-SD : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

Les acteurs de la société civile apprécient les efforts réalisés en matière de lutte contre le terrorisme et de restauration de l'intégrité du territoire national. En termes financiers, cela correspondant à des dépenses effectives de 330,809 milliards FCFA en 2024 uniquement pour les investissements représentant environ 40% des dépenses d'investissements. Les efforts conjugués des différents acteurs ont permis d'engranger des résultats en termes de récupération de territoire, de renforcement des capacités d'action des FDS, d'encadrement et de prise en charge des VDP, d'assèchements des sources de revenus des groupes terroristes, etc. Afin de consolider les actions engagées dans la lutte contre le terrorisme et la restauration du territoire, les recommandations ci-dessous ont été formulées :

- Renforcer la mobilisation citoyenne dans les zones à fort défis sécuritaire;
- Poursuivre les efforts de redevabilité sur les politiques de sécurité ;
- Vulgariser le contenu des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en particulier dans le domaine des OBNL et auprès des acteurs économiques locaux ;
- Améliorer les capacités de planification, d'exécution et de suivi du développement par les collectivités territoriales Cela pourrait consister par la mise à disposition des collectivités de ressources humaines qualifiées pour tirer le plein potentiel du FMD.

En lien avec le pilier 2 du PA-SD : répondre à la crise humanitaire

Les avancées obtenues en lien avec la réponse à la crise humanitaire sont appréciées. En effet, les dépenses effectives consacrées aux investissements de ce pilier ont plus que quadruplé, passant de 4,096 milliards FCFA en 2023 à 21,231 milliards FCFA

en 2024, soit une hausse de 418,33%. Grâce à de tels efforts, des progrès sont enregistrés notamment dans : i) le soutien au retour volontaire des personnes déplacées, ii) la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires, iii) le soutien aux personnes déplacées internes, aux personnes pauvres et vulnérables et aux personnes affectées par le terrorisme. Cependant, les défis pourraient être relevés afin d'améliorer davantage la réponse à la crise humanitaire à travers la mise en œuvre des recommandations ci-dessous :

- Renforcer les mécanismes de sélection des bénéficiaires et de distribution des vivres aux personnes déplacées internes en durcissant le dispositif des sanctions ;
- Renforcer le rôle des collectivités territoriales et des communautés dans la prévention et la gestion des crises et catastrophes humanitaires ;
- Améliorer la redevabilité des politiques publiques en matière d'assistance humanitaire.

En lien avec le pilier 3 du PA-SD : refonder l'État et améliorer la gouvernance

Plusieurs avancées sont enregistrées au niveau de ce pilier. Les dépenses effectives consacrées aux investissements passent de 277,558 milliards FCFA en 2023 à 475,158 milliards FCFA en 2024, soit une augmentation de 71,19 %. Cependant, le taux d'exécution financière est respectivement de 77% et 75% en 2023 et 2024 soit une baisse de 2 points de pourcentage. Les citoyens et organisations de la société civiles apprécient notamment les progrès en lien avec les efforts de refondation. Néanmoins pour un meilleur impact de ces actions la société civile formule les recommandations suivantes :

- Poursuivre les actions de rapprochement entre la justice et les justiciables ;
- Poursuivre la digitalisation du paiement des actes administratifs,
- Doter le Comité National de Facilitation des Transports et du Transite routier inter-Etats (CNFT) et l'Observatoire des pratiques anormales (OPA) de moyens conséquents leur permettant de constater les pratiques anormales sur les axes routiers et de les dénoncer à travers des rapports périodiques et réguliers ;
- Assurer une meilleure protection des lanceurs d'alertes dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- Engager une concertation nationale autour des problématiques de la décentralisation en vue d'opérer des réformes adaptées ;
- Maintenir les efforts budgétaires en

faveur des services sociaux de base (éducation, santé, eau potable et assainissement).

- Poursuivre le déploiement des dispositifs d'encadrement et de financement des initiatives au profit des jeunes.

En lien avec le pilier 4 du PA-SD : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

Les acteurs de la société civile apprécient les avancées obtenues en matière de réconciliation nationale et cohésion sociale. Les progrès concernent notamment : i) la promotion des initiatives de dialogue interreligieux et culturel ; ii) la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaire. Pour une consolidation des actions de l'Etat pour le mieux vivre-ensemble, les organisations de la société civile recommandent :

- Renforcer les mécanismes locaux de dialogue, de médiation et de prévention des conflits communautaires. Cela passe par la création et la revitalisation des comités locaux de paix et de cohésion sociale en s'appuyant sur les autorités traditionnelles, religieuses, les leaders communautaires, etc.
- Améliorer le fonctionnement des structures locales de gestion foncière ;
- Accélérer le processus d'informatisation du cadastre foncier
- Poursuivre la sensibilisation des populations sur la nouvelle réglementation en matière de promotion immobilière.

Par ailleurs la prise en compte du genre reste un défi majeur. Une meilleure prise en compte de cette dimension par les indicateurs du RND, donnera plus de visibilité sur la contribution du PA-SD à la réduction des inégalités liées au genre.

Afin de contribuer à relever tous ces défis, les acteurs de la société civile restent engagés aux côtés de l'Etat pour jouer leur rôle notamment d'information, de formation, de mobilisation et de veille citoyenne. La société civile ne peut jouer pleinement ce rôle qu'avec l'accompagnement de l'Etat et des autres acteurs de développement.

C'est pour cela qu'il faut saluer l'esprit de dialogue qui prévaut actuellement entre Etat et société civile et travailler à le renforcer. L'amélioration des politiques publiques apparaît à cet égard comme l'un des objets de travail le plus indiqué et pour lequel l'engagement de tous les acteurs est nécessaire.

Annexes n°1 : Message de plaidoyer des organisations de la société civile

A l'issue du dialogue multi-acteur sur la décentralisation et le développement local tenu à Ouagadougou les 16, 17 et 18 juillet 2025 à l'initiative du Laboratoire Citoyennetés, les organisations de la société civile ont produit ce message de plaidoyer

Nous organisations de la société civile prenant part à l'atelier multi-acteurs sur la décentralisation et la gouvernance locale

Saluons l'ouverture des pouvoirs publics pour un dialogue avec la société civile autour des politiques publiques notamment celles relatives à la décentralisation et le développement local

Reconnaissons les efforts déployés par les pouvoirs publics, les administrations centrales et déconcentrées, les collectivités territoriales, les citoyens (hommes, femmes, jeunes,) pour assurer la continuité d'offre de services publics aux citoyens en dépit des défis auxquels le pays est confronté ;

Réaffirmons notre volonté en tant qu'organisations de la société civile à participer de manière active aux réflexions et aux différentes initiatives de développement ;

Convaincues que la décentralisation est une approche qui peut contribuer significativement à relever les nombreux défis auxquels notre pays est confronté ;

Convaincues qu'à l'épreuve de la pratique, des réformes doivent être opérées afin de rendre cette décentralisation plus efficace,

Recommandons

En lien avec les questions de gouvernance territorialité et représentativité des organes délibérants

- a) Prendre des mesures qui permette de réduire la « politisation » des organes délibérants notamment ceux issus de processus électoraux

en encourageant les candidatures indépendantes et le suffrage universel direct pour l'élection des exécutifs locaux ;

- b) Relire le décret actuel portant organisation et composition des délégations spéciales afin de renforcer leur représentativité et légitimité ;
- c) Procéder à un redécoupage des territoires des communes en tenant compte notamment des critères de viabilité économique, démographique, de capacités techniques, d'appartenance socio-culturelle ;
- d) Intégrer la possibilité d'ériger certaines zones en communes de façon progressive au regard du respect des critères ci-dessus ;
- e) Relire les dispositions de la Loi régissant les domaines de compétence entre la région et la commune de sorte à établir une meilleure complémentarité et cohérence territoriale ;
- f) Doter les arrondissements de budget permettant de prendre en charge certains besoins spécifiques ;
- g) Rendre obligatoire l'exercice de la participation citoyenne et de la redevabilité sociale en lien avec les instruments techniques en vigueur.

En lien avec les services sociaux de base

- a) Conformément au principe de progressivité, relire les modalités de transferts de sorte à les mettre en adéquation avec les critères de proximité (éducation, santé eau et assainissement), de capacités techniques et de viabilité économique des communes ;
- b) Définir une modalité de collaboration adaptée, incitative et transparente entre collectivités territoriales et services techniques déconcentrés.

En avec le développement économique et local

- a) Mettre en place une politique fiscale incitative et favorable au développement des économies locales ;
- b) Créer une administration fiscale communale en vue d'améliorer le recouvrement des taxes et impôts.

- c) Mettre en place des modalités d'exécution des marchés publics locaux incitatives et favorables à l'émergence des entreprises locales ;
- d) Engager les services techniques à assurer un accompagnement conséquent des collectivités territoriales afin de leur permettre de profiter des opportunités de financement du FMD ;
- e) Redéfinir une modalité de transfert de ressources au profit des collectivités territoriales afin d'éviter une déperdition des acquis obtenus sur le terrain ;
- f) Soutenir le développement de l'entreprenariat local à travers une meilleure mise en œuvre des règles de fourniture locale.

En lien avec la sécurité et la cohésion sociale

- a) Poursuivre les réformes en lien avec le foncier et leur mise en œuvre effective afin de réduire les risques de conflits fonciers ;
- b) Encourager le développement d'initiatives locales de prévention et gestion des conflits ;
- c) Encourager la participation des communautés à la prévention de la radicalisation et à l'explosion de la violence ;
- d) Renforcer la participation communautaire dans la lutte contre l'insécurité (renforcement des mécanismes de veille et d'alerte).

Nous, organisations de la société civile, réaffirmons notre intérêt et disponibilité à travailler aux côtés de l'Etat pour opérationnaliser ces différentes propositions et à accompagner leur mise en œuvre.

Fait à Ouagadougou le 18 juillet 2025

Annexes n°2 : La Bibliographie indicative

Bilan global de la deuxième année de mise en œuvre du Fonds de Soutien Patriotique, Mars 2025 ;

Bulletin SP-CONASUR, mars 2023 ;
Note contributive sur l'analyse budgétaire des secteurs de développement, CERA-FP ; juin 2025 ;

Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), Avril 2024 ;

Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), 2021-2025 ;

Rapport alternatif de veille citoyenne 2024 de L'Observatoire Citoyen sur l'accès aux services de santé (OCASS), RAME, 2025 ;

Rapports alternatifs régionaux des CDPC du Nord, Centre Nord, Centre Ouest et de l'Est, juillet 2025 ;

Rapport annuel d'activités du Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (DEPAC-3), Laboratoire Citoyennetés, Mars 2025 ;

Rapport annuel de performance 2024 de la Politique Nationale de Développement, MEF Avril 2025 ;

Rapport d'analyse « monitoring des médias - initiative voix des citoyens », UNALFA, Mai 2025 ;

Rapport d'enquête de suivi citoyen du PA-SD, CGD 2025 ;

Rapport d'étude : certification citoyenne de délivrance des services publics locaux, CERA-FP, janvier 2025 ;

Rapport d'observation sur les axes routiers et des services de la DGTTM, REN-LAC, Février 2024 ;

Rapport sur l'état de la Corruption au Burkina Faso, REN-LAC, Juin 2024 ;

Rapport sur les effets de la crise sécuritaire sur l'offre de services sociaux de base du CIFOEB, 2025 ;

Rapports annuels de performances des CSD 2024, Avril 2025 ;

Rapports thématiques de suivi : CIFDHA, CCEB-BF, BURCASO, ROPSA-B, CESAO-PRB, CIFOEB, CERA-FP, CNOSC/BF.

Annexes n°3 : Liste des participants à l'atelier de validation du rapport 2024 de suivi des politiques publiques

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE DE PROVENANCE
01	ABISSI Charlemagne	Coordonnateur	UNALFA
02	ASSIOU W. Abel	Comptable	Laboratoire Citoyennetés
03	BAMOGO Francis	Chef de service au Secrétariat Technique des Réformes sur le Financement de la Santé	Ministère de la Santé
04	BANCE Fatmata	Chargée de programme	SPONG
05	BILGO Mathieu	Directeur des Opérations	BURCASO
06	CABORE Thierry	Chargé d'Appui Technique	Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance
07	COMBARY Issaka Hervé	Coordonnateur	CDPC/Est
08	DAHOUROU Touré	Chargé de suivi évaluation	Laboratoire Citoyennetés
09	DIANDE Poussi	Membre	CDPC/Centre-Nord
10	DOANIO Hermann	Président	CNOSC/BF
11	GNOUMOU Lina	Chargée de programme	CERA-FP
12	HARO Ibrahim	Stagiaire	Laboratoire Citoyennetés
13	HIEN Jonas	Directeur des Programmes	ORCADE
14	HIEN/SOUBEIGA Pauline	Chef de service à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Mobilité

15	KABORE Antoine	Agent de la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles	Ministère de la Sécurité
16	KABORE Armand Joseph	Secrétaire Permanent	Laboratoire Citoyennetés
17	KABORE Édouard	Agent à la Direction Générale de la Coopération	Ministère de l'Économie et des Finances
18	KABORE/ZONGO S. Audrey	Agent de la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières
19	KAMBOU Moses	Directeur exécutif	ORCADE
20	KINDA Basidou	Chargé de Communication	Laboratoire Citoyennetés
21	KINDA Stéphane	Consultant audiovisuel	KREATIV PROD
22	KOBENAN A. David	Consultant en évaluation	UNALFA
23	LAOUROU Koudoussou	Représentant National	Fondation Hirondelle
24	MILLOGO Nathalie	Chargée de projet VEA	CESAO-PRB
25	NASSOURI Abdoul Moumini	Chargé des enquêtes	REN-LAC
26	NIKIEMA Serge Henri	Chargé d'Appui Technique	Ministère de la Sécurité
27	NOUGTARA Mamounata	Chef de département	Secrétariat Technique de la Commission Technique Nationale des Mines et du Fonds Minier de Développement
28	OUATTARA Soumaila	Agent de la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles	Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et Halieutiques

29	OUEDRAOGO Adam's Kaled	Rédacteur en Chef	Fondation Hirondelle/Studio YAFA
30	OUEDRAOGO Gloria	Stagiaire	Laboratoire Citoyennetés
31	OUEDRAOGO H. Mounira	Assistante Programme	CNOSC/BF
32	OUEDRAOGO Job	Photographe	KREATIV PROD
33	OUEDRAOGO Moussa	Chargé de Programme Suivi Evaluation	RAME
34	RAMDE A. A. Aristide	Coordonnateur de projet	CIFDHA
35	RAYAISSE/ ZOUGOURI S. Hadé	Chargée de projet	CCEB-BF
36	SANDWIDI Maurice	Chargé de projet	ROPSA-B
37	SANOGO Mafarma	Membre du Groupe thématique Genre	CNOSC/BF
38	SAWADOGO P. Constant	Assistant de programme	Laboratoire Citoyennetés
40	SAWADOGO Seydou	Chef de département réformes et modernisation de l'administration publique	Secrétariat Exécutif National de la Politique Nationale du Développement
41	SEGUEDA Zafiratou	Stagiaire	Laboratoire Citoyennetés
42	SONDE Moustapha	Chargé de Communication	CIFOEB
43	TOUGMA Joelle	Chargée de Programme	Laboratoire Citoyennetés
44	YANOGO Cédric E.D	Membre	CDPC/Centre-Ouest
45	YANOGO Jean Baptiste P.W	Chargé de projets	CJP-Burkina
46	YANOGO Yves	Observateur CIVITAC	Laboratoire Citoyennetés
47	ZAMPALIGRE Fayçal	Personne Ressource	Laboratoire Citoyennetés
48	ZANGO Boukary	Coordonnateur	CDPC/Nord
49	ZIO Babou	Chargé de programme	Laboratoire Citoyennetés

FASO VEIL

Suivi des politiques publiques de développement

Rapport alternatif 2023



Septembre:2024



FAS VEIL

FAciliter la redevabilité et la VEILLE citoyenne avec la SOciété civile

06 BP 9037 Ouaga 06
+226 25465480 / 25465481
fasoveil.osc@gmail.com
www.civitac.org